

MUNICIPALITÉ

**COMMUNE
DE
DENGES**

RAPPORT DE GESTION

2025

**Rapport
de la Municipalité de Denges
au Conseil Communal
sur la gestion de l'exercice 2025**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Denges – édition 2013 (art. 91).

La municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2025.

Les comptes, accompagnés des commentaires, sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été adopté par la municipalité dans sa séance du 27 avril 2026.

LISTE DES ABREVIATIONS (pages 3 à 7)

AS	Agence d'Assurances Sociales
AAVA	Association de l'Arboretum du Vallon d'Aubonne
AdCV	Association des Communes Vaudoises
ADJ	Adjoint
ADJ SOF	Adjudant Sous-Officier
AFJ	Accueil Familial de Jour
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AJEMA	Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne
AO	Actions Opérationnelles
APP	Appointé
APPC	Appointé-Chef
APR	Appareil de Protection Respiratoire
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASP	Assistant de Sécurité Publique
AVCD	Association Vaudoise des Communes Déléгатrices
AVSM	Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux
BH	Borne Hydrante
BPA	Bureau de Prévention des Accidents
BRP	Bureau des Renseignements Police
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Construction
CAP	Capitaine
CDT	Commandant
CEP	Centre d'Enseignement Professionnel
CET (EPSP)	Conseil d'Etablissement

CET (SIS)	Centrale d'Engagement et de Transmission (117)
CFF	Chemin de Fers Fédéraux
CI	Chef d'Intervention
CODIR	Comité de Direction
COREMU	Commission Réjouissance et Musée
CPL	Caporal
CR	Cours de Répétition
CSR	Centre Social Régional
CSU	Centre Sanitaire d'Urgence
CTA	Centrale de Traitement des Alarmes (118)
CVE	Compagnie Vaudoise d'Electricité
DAP	Détachement d'Appuis
DCH	Défense des Chimiques et des Hydrocarbures
DEL Basket	Denges-Echandens-Lonay Basket
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGIP	Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DIREN	Direction de l'Energie
DIS	Département des Institutions et de la Sécurité
DM	Déchetterie Mobile
DPMA	Détachement Post-Médical Avancé
DPS	Détachement de Premiers Secours
DSAS	Département de la Santé et de l'Action Sociale
DSI	Division de Secours et d'Incendie de la ville de Lausanne
DTE	Département du Territoire et de l'Environnement
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurances
ECADIS	Logiciel de gestion des SDIS
EFO	Ecole de Formation des sapeurs-pompiers du SIS Morget
EM	Etat-Major

EMS	Etablissement Médico-Social
EN	Eléments Naturels
EPSP	Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
ERM	Epuration des eaux usées de la Région Morgienne
FAJE	Fondation sur l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
FOUR	Fourrier
FSSP	Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers
FVE	Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
FVSP	Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers
GDM	Gendarmerie Vaudoise
GJS	Groupe Judiciaire de la police de Sûreté
GM	Gendarmerie Mobile
GROPIL	Groupe de Pilotage
GT	Groupe Technique
IFC	Interventions en Faveur de la Collectivité
JSP	Jeunes Sapeurs-Pompiers
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions
LC	Loi sur les Communes
LCR	Loi sur la Circulation Routière
LEMP	Loi sur l'Emploi
LOPV	Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise
LPOL	Loi sur la Police
LSDIS	Loi sur le Service Défense Incendie et Secours"
LT	Lieutenant
MAJ	Major
MBC	Morges-Bière-Cossonay

MD	Mobilité Douce
MP	Moto-Pompe
NAC	Nouveaux Animaux de Compagnie
OFPP	Office Fédéral de la Protection de la Population
OFROU	Office Fédéral des Routes
OI	Organe d'Intervention
PALM	Plan Agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des Biens Culturels
PCi	Protection Civile
PEJ	Politique Enfance et Jeunesse
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
PLT	Premier Lieutenant
PRM	Police Région Morges
ProSDIS	Nouveau système de mobilisation de l'ECA
QM	Quartier-Maître
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RC	Route Cantonale
REC	Recrue
REGA	Organisme de sauvetage hélicopté
RER	Romande Energie Run
RGP	Règlement Général de Police
RLATC	Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions
RSDIS	Règlement sur le Service Défense Incendie et Secours
SAMA	Samaritains
SAP	Sapeur
SCRIS	Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique
SDIS	Service Défense Incendie et Secours
SDRM	Schéma Direction Région Morges

SESA	Service des Eaux, Sols et Assainissement cantonal
SGT	Sergent
SGTC	Sergent-Chef
SGTM	Sergent-Major
SI	Service Industriel d'une commune
SIS Morget	Service Incendie et Secours
SMUR	Service Médicalisé d'Urgence et de Réanimation
SPECO	Service de la Promotion Economique et du Commerce
SPOP	Service de la Population
SRE	Société Romande d'Electricité
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	Station d'Epuration des eaux
TAR	Taxe Anticipée de Recyclage
TER	Territorial
TMD	Transport de Matière Dangereuse
TP	Tonne-Pompe (SIS)
TP	Transport Public
TPM	Transports Publics de la région Morgienne
TTC	Toute Taxe Comprise
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
USL	Union des Sociétés Locales
USR	Unité de Secours Régional
VG	Voie Générale
VP	Voie Pré gymnasiale
VSS	Véhicule de Soutien Sanitaire

SOMMAIRE

M. Francis MONNIN, Syndic

**CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS & ELECTIONS – ADMINISTRATION
GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – PROJETS DU
VILLAGE – STAND DE TIR INTERCOMMUNAL (pages 15 à 42)**

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule	16
2. Composition du bureau	16
3. Liste des membres	17
4. Suppléant(e)s	17
5. Commissions	17
6. Sommaire des décisions	18

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Fédérales	19
2. Cantonales	21

ADMINISTRATION GENERALE

1. Introduction de M. Francis Monnin, Syndic	23
2. Municipalité	24
3. Personnel communal	25
4. Union des Communes Vaudoises (UCV)	27
5. Associations et collaborations intercommunales	27
6. Registre civique	28
7. Préfecture de Morges	28

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – bureau des étrangers	29
2. Contrôles des initiatives et référendum	31
3. Répertoire des entreprises	32
4. Services et prestations du bureau communal	38
5. Site Internet	39
6. Vin communal	39

FINANCES

1. Comptes 2025	39
-----------------	----

TPM	40
-----	----

ASSOCIATION REGION MORGES	41
---------------------------	----

PROJETS DU VILLAGE

- | | |
|------------------------------------|----|
| 1. PQ Les Ochettes | 41 |
| 2. CAD (Chauffage à distance) | 41 |
| 3. PA La Pale (plan d'affectation) | 42 |
| 4. Association Bief-Venoge | 42 |

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

- | | |
|--------------------------------------|----|
| 1. Assemblée | 42 |
| 2. Communes membres | 42 |
| 3. Tir de l'amitié des municipalités | 42 |

M. Alexandre ROUVELET, Municipal

**VOIRIE – DOMAINES – ENVIRONNEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX –
ROUTES - PARCS & PROMENADE - CIMETIERE (pages 43 à 56)**

VOIRIE

1. Chiffres clés 2025	44
2. Actions réalisées	44
3. Planification hebdomadaire	45
4. Planification annuelle	45
5. Coordination intercommunale	47
6. Perspectives 2026	47

DOMAINES

1. Chiffres clés	47
2. Forêt	47
3. Gestion écologique	48
4. Autorisation d'abattage d'arbres	48
5. Vignes	48
6. Perspectives 2026	48

ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets en plein air	49
2. Dangers naturels	49
3. Perspectives 2026	50

BATIMENTS COMMUNAUX

1. Chiffres clés	50
2. Bâtiment administratif	50
3. Collège de la Crosette	50
4. Eglise – Salle des Jardins	51
5. Bâtiment de service	51
6. UAPE	51
7. Couvert et Fontaine des Marais	51
8. Perspectives 2026	52

ROUTES

1. Chiffres clés	52
2. Balayage	52
3. Déneigement	52
4. Entretiens - Interventions	52
5. Signalisation	53
6. Permis de fouille et d'utilisation du domaine public	53

7. Requalification RC79 (Rte de Préverenges et Rte de la Gare)	53
8. Requalification RC80 (Rte de Lonay)	53
9. Requalification RC1 (entre Morges et Denges)	54
10. Perspectives 2026	54

PARCS & PROMENADE

1. Chiffres clés	54
2. Place de jeux	54
3. Perspectives 2026	55

CIMETIERE

1. Chiffres clés	55
2. Entretien courant	56
3. Désaffectation	56
4. Perspectives 2026	56

CONCLUSION	56
-------------------	-----------

M. Sylvain PIGUET, Municipal

**POLICE DES CONSTRUCTIONS – SERVICES INDUSTRIELS – ECLAIRAGE
PUBLIC – CARTOJURALEMAN (pages 57 à 64)**

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante	58
2. Permis de construire	58
3. Article 111 LATC	58
4. Autorisation simple	59
5. Commission de contrôle technique et de salubrité	59
6. Prévention des accidents dus au chantier	59
7. Localisations d'enquêtes	60

SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau	60
2. Romande Energie	61

ECLAIRAGE PUBLIC	62
-------------------------	----

CARTOJURALEMAN	62
-----------------------	----

PLAN CLIMAT PECC	63
-------------------------	----

M. Christian FRANCO, Municipal

**NATURALISATION – POLICE SECURITE – POLICE DU COMMERCE –
PROCEDE DE RECLAME – COLLECTEURS EC/EU - SERVICE DU FEU –
PROTECTION CIVILE (pages 65 à 80)**

NATURALISATION	66
POLICE SECURITE	
1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)	66
2. Contraventions LCR	66
3. Contrôles radar	67
4. Concept « Police-Population »	68
5. Police cantonale – Gendarmerie	69
POLICE DU COMMERCE	
1. Permis temporaire – loto – tombola	72
2. Patentes – licences – autorisations	73
PROCEDE DE RECLAME	73
COLLECTEURS EC/EU	
1. ERM	74
2. PGEE	76
3. Déclaration de conformité	76
SERVICE DU FEU – SIS MORGET	
1. SIS Morget	77
2. Organes	77
3. Organes d'intervention	78
PROTECTION CIVILE	
1. ORPC	79
2. Organes	79
3. Quelques chiffres annuels	80

Mme Estelle DEVILLE, Municipale

**GESTION DES DECHETS – INSTRUCTION PUBLIQUE – AFFAIRES
SOCIALES – SANTE PUBLIQUE – ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES
– TEMPLES ET CULTES (pages 81 à 100)**

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA	82
2. Elimination des ordures Valorsa SA	83
3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune	85

INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement	86
2. Bureau de l'Entente	87
3. Promotions des élèves de Denges	89

AFFAIRES SOCIALES 89

SANTE PUBLIQUE

Plan canicule	91
---------------	----

ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES

1. Univers 1028	92
2. UAPE	93
3. Soleil d'Automne	94
4. Pro Senectute	95
5. Nonagénaire	95
6. Passeport Vacances	95
7. USL	97
8. Associations sportives et culturelles	98
9. Verrée de la Municipalité	99

TEMPLES ET CULTES

1. Recensement	100
2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et Préverenges	100
3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens	100

CONCLUSIONS GENERALES 101



M. Francis MONNIN

CONSEIL COMMUNAL

VOTATIONS – ELECTIONS

ADMINISTRATION GENERALE

SERVICES COMMUNAUX

FINANCES

TPM

GRANDS PROJETS DU VILLAGE

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

Pages 15 à 42

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule

Le Conseil communal a tenu quatre séances décisionnelles en 2025, soit les 7 avril, 16 juin, 15 septembre et 8 décembre 2025.

2. Composition du bureau

Au 30 juin 2025

Présidente	Nehla Meier
1 ^{ère} vice-présidente	Althéa Vurpillot
2 ^{ème} vice-président	Yves Zahner
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula
Scrutateurs suppléants	Martine Ferreira Fabiana Carrer Joliat

Au 31 décembre 2025

Présidente	Nehla Meier
1 ^{ère} vice-présidente	Althéa Vurpillot
2 ^{ème} vice-président	Yves Zahner
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Martine Ferreira Fabiana Carrer Joliat
Scrutateurs suppléants	Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula

Les contacts entretenus avec Mme Nehla Meier, Présidente, ont été excellents tout au long de l'année 2025.

3. Liste des membres

Au 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs

Alvarez Monica	Ferreira Martine	Meier Nehla
André Pierre-Yves	Franco Chantal	Monnin-Gallay Nathalie
Borboën Yan	German Eladio	Palpacuer Françoise
Bula Jean-Daniel	Goette Patrick	Rose Anne-Françoise
Carleton Alan	Jaquier Catherine	Scherz Philippe
Carrer Joliat Fabiana	Jordan Alain	Scholz Gabriele
Christen Sylvain	Kündig Françoise	Sebastiani-Nicollerat Silvia
Conus Raphaël	Lasser Joseph	Stervinou Julien
Dajoz Gérald	Lemay Martin	Tavernier Grégoire
D'Eternod Olivier	Magenat Blaise	Vurpillot Althéa
Eigenheer Karin	Mahieu Sabine	Zahner Yves
Espana Capucine	Markwalder Luc	
Fankhauser Christian	Matthey-Junod Karin	

Deux démissions ont eu lieu durant l'année 2025.

4. Suppléant(e)s

Au 31 décembre 2025, il n'y a plus de suppléant

5. Commissions

5.1 Commission de gestion-finances

Situation au 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs

Borboën Yan	Président
Jaquier Catherine	Membre
Carleton Alan	Membre
Conus Raphaël	Membre
Lasser Joseph	Membre
André Pierre-Yves	Suppléant

5.2 Commission de recours en matière fiscale

Situation au 31 décembre 2025

Madame, Messieurs

Christen Sylvain	Président
Alvarez Monica	Membre
Lemay Martin	Membre

6. Sommaire des décisions

Au cours des 4 séances tenues lors de l'année 2025, les décisions suivantes ont été prises :

6.1 Séance du 7 avril 2025

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 39 membres

Présents : 34 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver la subdivision de la parcelle communale n° 123 et échange avec la parcelle n° 134 de la commune d'Echandens (préavis 1/2025).

6.2 Séance du 16 juin 2025

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 39 membres

Présents : 28 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2024, le rapport de gestion 2024, ainsi que les comptes de l'EPSP 2024 et de donner décharge à la municipalité de sa gestion de l'année 2024 ;
- d'approuver le règlement général de police RGP (préavis 2/2025).

6.3 Séance du 15 septembre 2025

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 38 membres

Présents : 31 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver la demande de crédit extrabudgétaire de CHF 2'700'000.00 TTC pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes de la RC79 en traversée de localité (préavis 3/2025).

6.4 Séance du 08 décembre 2025

Présidence : Mme Nehla Meier (Présidente)

Effectif : 38 membres

Présents : 35 membres

Le Conseil communal a décidé : ;

- d'approuver la demande d'un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 155'000.00 HT pour la participation communale au remplacement des collecteurs Nord EC/EU sur les parcelles 148 à 150 (préavis 4/2025) ;
- d'accepter la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional Quatre-Saisons, selon le système de financement régional (préavis 5/2025) ;
- d'approuver le règlement général de police RGP, dernière version octobre 2025 (préavis 6/2025) ;
- d'approuver la création d'un réseau de chauffage à distance CAD (préavis 7/2025) ;
- d'approuver l'amélioration des conditions de prévoyance professionnelle du personnel communal (préavis 8/2025) ;
- d'accepter le budget 2026 (préavis 9/2025) ;

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Votations et élections fédérales

1.1 9 février 2025

Objet n° 1 : Initiative pour la responsabilité environnementale

Electeurs inscrits : 996

Cartes de vote reçues : 411

Bulletins	
Rentrés	411
Blancs	5
Nuls	1
Valables	405

Suffrage	
Oui	170
Non	235
Taux de participation	41.27 %

1.2 28 septembre 2025

Objet n° 1 : Impôt immobilier cantonal sur résidence secondaire

Electeurs inscrits : 990

Cartes de vote reçues : 526

Bulletins	
Rentrés	520
Blancs	15
Nuls	2
Valables	503

Suffrage	
Oui	220
Non	283
Taux de participation	52.53 %

Objet n° 2 : Loi sur l'e-ID (LeID)

Electeurs inscrits : 990

Cartes de vote reçues : 526

Bulletins	
Rentrés	522
Blancs	10
Nuls	0
Valables	512

Suffrage	
Oui	320
Non	192
Taux de participation	52.73 %

1.3 30 novembre 2025

Objet n° 1 : Initiative service citoyen

Electeurs inscrits : 998

Cartes de vote reçues : 473

Bulletins	
Rentrés	472
Blancs	2
Nuls	0
Valables	470

Suffrage	
Oui	67
Non	403
Taux de participation	47.29 %

Objet n° 2 : Initiative pour l'avenir

Electeurs inscrits : 998

Cartes de vote reçues : 473

Bulletins	
Rentrés	472
Blancs	3
Nuls	0
Valables	469

Suffrage	
Oui	165
Non	304
Taux de participation	64.82 %

2. Votations et élections cantonale

2.1 28 septembre 2025

Objet n° 1 : Initiative Sauvons le Mormont et son contre-projet

Electeurs inscrits : 990

Cartes de vote reçues : 526

Taux de participation : 49.70%

Bulletins	
Rentrés	492
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	492
Blancs	0

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages initiative	
Sans réponse	23
Oui	190
Non	279
Blancs	0

Statut initiative refusée

Suffrages contre-projet	
Sans réponse	27
Oui	379
Non	86
Blancs	0

Statut contre-projet accepté

Suffrages Q. subsidiaire	
Sans réponse	101
Oui	79
Non	312
Blancs	0

Préférence contre-projet

Objet n° 2 : Quorum

Electeurs inscrits : 990

Cartes de vote reçues : 526

Taux de participation : 49.49%

Bulletins	
Rentrés	490
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	490
Blancs	32

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages initiative	
Oui	259
Non	199
Blancs	32

Objet n° 3 : Droits politiques des étrangères et des étrangers

Electeurs inscrits : 990

Cartes de vote reçues : 526

Taux de participation : 50%

Bulletins	
Rentrés	495
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	495
Blancs	11

Suffrages initiative	
Oui	238
Non	246
Blancs	11

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

2.2 30 novembre 2025

Objet n° 1 : Pour que les Vaudois de l'étranger puissent élire les conseillères et conseillers aux Etats

Electeurs inscrits : 998

Cartes de vote reçues : 473

Taux de participation : 46.99 %

Bulletins	
Rentrés	469
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	469
Blancs	7

Suffrages initiative	
Oui	296
Non	166
Blancs	7

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Objet n° 2 : Droits politiques des personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement

Electeurs inscrits : 998

Cartes de vote reçues : 473

Taux de participation : 46.99 %

Bulletins	
Rentrés	469
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	469
Blancs	10

Suffrages initiative	
Oui	130
Non	329
Blancs	10

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Objet n° 3 : Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici »

Electeurs inscrits : 998

Cartes de vote reçues : 473

Taux de participation : 46.99 %

Bulletins	
Rentrés	469
Nuls	1
Valables (dont blancs)*	468
Blancs	9

Suffrages initiative	
Oui	194
Non	265
Blancs	9

*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Introduction de M. Francis Monnin, Syndic**

Les changements dans l'organisation de notre administration générale ont perduré en 2025 et ont donné satisfaction à l'équipe municipale.

L'année 2025 a été marquée par l'ouverture de plusieurs chantiers de construction au sein de notre village, notre secrétaire municipale, Anne Sylvie Gevisier, responsable du service technique, s'est investie à fond et avec succès dans les mises à l'enquête et permis de construire et nous la remercions sincèrement pour son travail de qualité.

Nous avons effectué un changement dans la gestion de nos programmes informatiques. Notre prestataire de service depuis plusieurs années a cessé son activité. Un nouveau contrat a été signé avec la société T2i.

Nous remercions sincèrement toute l'équipe administrative pour son engagement et sa persévérance dans cette mutation, sans oublier notre boursier qui a également été impliqué dans ce travail.

Le renforcement de notre équipe administrative a permis de relancer le journal communal, laissé pour compte par manque de ressources.

Un grand merci à notre assistante administrative, Fanny Nussbaumer, impliquée et motivée dans cette renaissance.

2. Municipalité

Organisation

La municipalité se réunit les lundis à 17h30. Lors de ces séances, le courrier reçu durant la semaine est traité. En 2025, la municipalité a siégé 38 fois et traité 860 objets, ce qui représente une moyenne de 23 dossiers par séance.

Cependant, il faut également tenir compte de toutes les informations transmises lors de chaque séance et qui ne sont pas comptées dans les objets traités.

La municipalité assiste in corpore ou en délégation à diverses séances, réunions ou assemblées générales :

- des commissions du Conseil communal ;
- de la Préfecture ;
- de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges), du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne), de Région Morges tant pour le GT (Groupe Technique) que pour le GROFIL (Groupe de Pilotage) ;
- de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne) ;
- des TPM (Transports Publics de la région Morgienne), MBC ;
- de la Protection civile ;
- du SIS Morget (Service Incendie et Secours) ;
- de Valorsa SA ;
- de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges) ;
- de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay) ;
- de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) ou l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) ;
- de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) ;
- de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) ;
- de l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices) ;
- de la paroisse catholique et protestante ;
- des sociétés locales et associations diverses.

Elle rencontre, au vu des dossiers à traiter, des architectes, des représentants du Canton, des avocats, des urbanistes ou ingénieurs forestiers, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le temps consacré par les membres de la municipalité pour accomplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues, notamment au vu de la complexité des dossiers, ne cesse d'augmenter.

3. Personnel communal

3.1 Administration communale

Anne-Sylvie Gevisier	Secrétaire municipale & responsable du Service technique	100%
Keti Janev	Proposée au contrôle des habitants et police des étrangers	70%
Fanny Nussbaumer	Collaboratrice administrative	76%

3.2 Personnel externe

Ludovic Terry	Responsable voirie	100%
Stéphane Kipfer	Agent d'exploitation Voirie depuis le 1 ^{er} septembre 2024	100%
Joaquim Pinto	Concierge du collège et du bâtiment communal, service extérieur	100%
Carole Bavaud	Apprentie agente d'exploitation Voirie	100%

3.3 Auxiliaires

Pierrette Paquier	Concierge de l'Eglise
Muna Kelemen	Collaboratrice à la déchetterie mobile
Christel Deghilage	Surveillante collège

3.4 Formation continue - cours

Anne Sylvie Gevisier, secrétaire municipale, a participé à plusieurs séances, cours ou formations :

- LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager) : ateliers avec Région Morges pour préparation règlement communal (12.02 ; 01.09 et 05.12.2025) ;
- AVSM Régionale : séances avec les secrétaires du district les 12.02 et 29.04.2025 ;
- Journée de formation AVSM le 21.05.2025
- Séance pour le nouveau programme des statistiques de la construction SIBAT, le 23.05.2025
- Vevey, cours sur la police des constructions, le 18.06.2026
- SSCM, cours sur la gestion de crise, le 25.11.2025

Mme Janev, préposée au contrôle des habitants a participé à deux séances de l'agglomération lausannoise du Contrôle des habitants, le 14 janvier et le 9 mai 2025.

Cette séance avait notamment pour thèmes :

Agglomération lausannoise du Contrôle des habitants

- discussions de divers problèmes rencontrés par le service du contrôle des habitants ;
- rappel par le SPOP concernant le programme e-déménagement et que toutes les communes devraient s'y mettre d'ici fin 2026 car c'est un service intéressant pour les habitants.
- instructions pour les votations/élections, programme Votelec et attestations de radiation ;
- nouvelle application Pocama pour les manifestations

3.5 Travaux des employés communaux

Les employés communaux font tout au long de l'année divers travaux tels que :

Routes

- nettoyage et réparation des regards d'eaux claires ;
- petites réparations (fissures, trous, etc.) ;
- entretien éclairage public ;
- déneigement et salage ;
- balayage des feuilles ;
- entretien des chemins ;
- entretien des bords de routes ;
- entretien signalisation routière ;
- entretien des bornes de sécurité.

Espaces verts

- taille des arbres, des haies, arbustes, rosiers, etc. ;
- décoration florale (plantation et entretien des massifs, bacs à fleurs, arrosage) ;
- entretien des terrains communaux (gazon, désherbage) ;
- entretien des parcs et promenades (place de jeux, terrain multisports) ;
- entretien des fontaines.

Déchets

- entretien des éco-points ;
- surveillance du lieu de collecte des déchets verts ;
- entretien des poubelles publiques.

Bâtiments communaux

- entretien groupe scolaire (gazon, taille, entretien, plantations, collège) ;
- entretien du bâtiment administratif.

Autres

- entretien du cimetière ;
- service des inhumations ;
- ramassage objets encombrants ;
- entretien des véhicules.

Pendant l'hiver, ils s'occupent également de la révision des machines, outils, du déneigement et salage des routes et chemins communaux, etc.

4. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La 116^e journée de l'Union des Communes Vaudoises a eu lieu le 7 juin 2025 à Champagne ; MM. Monnin, Rouvelet et Franco ainsi que Mme Deville y ont participé.

5. Associations et collaborations intercommunales

5.1 ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

Délégué municipal Francis Monnin

5.2 ERM (Epuration des eaux usées de la Région Morgienne)

Délégué du Conseil communal Gabriele Scholz

Délégué municipal Christian Franco

5.3 VALORSA SA

Délégués municipaux Estelle Deville
Francis Monnin, 2^{ème} délégué

5.4 ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)

Délégués municipaux Estelle Deville
Sylvain Piguët, remplaçant

5.5 EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)

Délégués municipaux Estelle Deville
Francis Monnin, 2^{ème} délégué

5.6 TPM (Transports Publics Morgiens)

Délégués municipaux Francis Monnin
Christian Franco, remplaçant

6. Registre civique

La tenue du registre civique incombe au greffe municipal. Ce travail s'effectue en relation avec le contrôle des habitants.

Hommes suisses	476		
Femmes suisses	522		
	soit	998	électeurs et électrices suisses inscrits au registre civique à fin 2025.
Hommes étrangers	143		
Femmes étrangères	105		
	soit	248	personnes étrangères inscrites au registre civique à fin 2025.

Le total des électeurs à fin 2025, est de 1'246.

7. Préfecture de Morges

Préfet : Boris Cuanoud

Secrétaire : Valérie Faine

De très bons contacts et échanges ont été entretenus entre M. le Préfet Boris Cuanoud et l'administration communale durant l'année 2025.

7.1 Réunion des Syndics

Durant l'année 2025, 3 réunions des Syndics des 56 communes du district ont eu lieu :

7.1.1 Le 27.02.2025 à Lavigny

- Présentation du programme Climat SSCM & formation Gestion de crise, Mesures 21
- Présentation du projet de modification de la loi sur les communes
- Nomination d'un.e représentant.e des communes du district de Morges à l'Assemblée générale du Réseau Santé La Côte
- Fêtes des Municipalités – 7 août 2025
- Informations de la Préfecture

7.1.2 Le 15.05.2025 à L'Isle

- Le frelon asiatique
- Intelligence Artificielle IA, les bonnes pratiques
- Fêtes des Municipalités 2025
- Informations de la Préfecture

7.1.3 Le 30 octobre 2025 à Préverenges

- Nomination en remplacement de Mmes Fabienne Codera y et Sylvia Ciana à l'OCOSP (orientation scolaire et professionnelle)
- Présentation de la FAJE et point de situation dans le district de Morges
- Réforme Eglise à l'horizon 2029
- Retour fête des Municipalités 2025
- Informations de la Préfecture

7.2 Inspection annuelle

Il n'y a pas eu d'inspection en 2025.

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

En 2025, le bureau communal a été appelé à remplir :

- 17 demandes de carte d'identité

Au 31 décembre 2025, notre village comptait 1844 résidents selon le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).

13 personnes de nationalité suisse sont établies à Denges en séjour et 5 personnes de nationalité étrangère sont établies en séjour à Denges.

Par ailleurs, 639 étrangers, dont 622 sont au bénéfice d'un permis "B ou "C", ont choisi Denges pour s'établir.

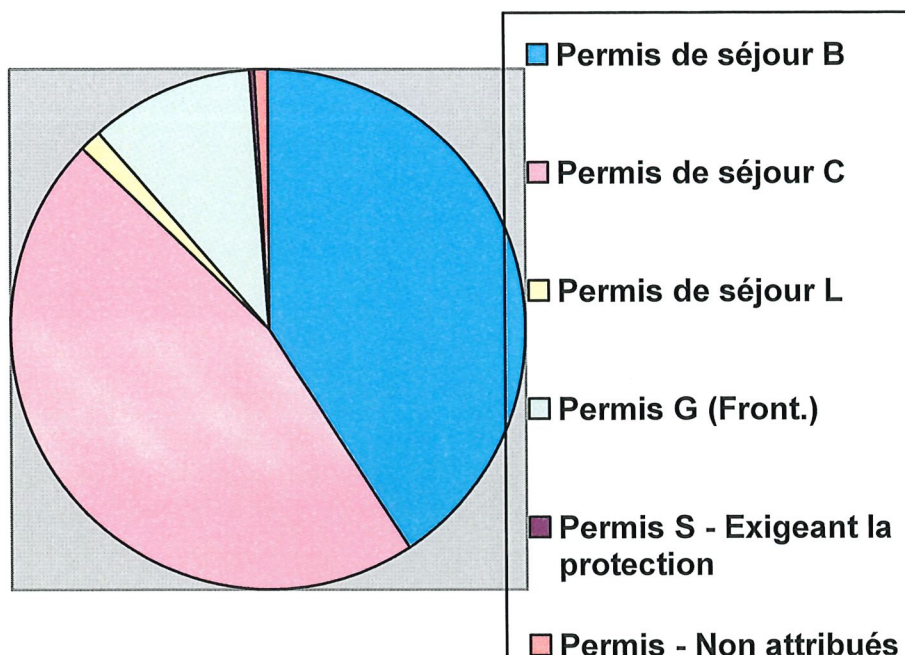
Pays de provenance des habitants étrangers au 31 décembre 2025

Albanie	1	Inde	5
Afghanistan	1	Indonésie	1
Allemagne	8	Irak	1
Autriche	5	Iran	2
Belgique	9	Italie	57
Bolivie	1	Kosovo	20
Bosnie	1	Macédoine du Nord	20
Brésil	4	Madagascar	1

Bulgarie	21	Malaisie	2
Canada	1	Maroc	3
Chili	2	Mongolie	1
Chine	9	Mozambique	1
Colombie	1	Nouvelle-Zélande	1
Corée (Sud)	2	Pakistan	1
Croatie	1	Paraguay	1
Colombie	1	Pays-Bas	1
Corée (Sud)	2	Pérou	1
Croatie	1	Philippines	1
El Salvador	1	Pologne	7
Equateur	1	Portugal	191
Espagne	32	République Dominicaine	1
Etats-Unis	1	Roumanie	4
France	167	Royaume-Uni	8
Guinée	2	Russie	2
Hongrie	2	Serbie	10
		Sri Lanka	1
		Norvège	4
		Taiwan	1
		Tunisie	6
		Turquie	4
		Ukraine	3

Répartition des autorisations :

• Permis « B » - Autorisation de séjour	292
• Permis « C » - Autorisation d'établissement	330
• Permis « G » - Frontalier	74
• Permis « L » - Courte durée	10
• Permis « S » - S Exigeant la protection	1
• Permis « Non attribués »	6



2. Contrôle des initiatives et référendum

Les signatures des habitants de notre commune concernant les initiatives et référendums populaires sont validées par le contrôle des habitants.

Initiatives et référendums	Signatures totales	Signatures annulées	Signature valables
Initiative «Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir»	21	0	21
Initiative populaire fédérale « Pour un approvisionnement sûr en énergies renouvelables (Initiative sur le solaire)	30	4	26
Initiative « Contre la destruction des forêts »	4	0	4
Initiative « Pour la protection des communes»	59	9	50
Initiative populaire fédérale « Pour des grandes entreprises responsables – pour la protection de l'être humain et de l'environnement »	33	0	33
Initiative populaire fédérale « Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays. Contre une Suisse membre passif de l'UE	8	0	8
Référendum contre la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques	16	2	14
Initiative « Valoriser plutôt que démolir »	48	3	45

Initiative « contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »	30	5	25
Initiative « Stop aux abus sur l'asile « initiative pour la protection des frontières) »	2	1	1
Initiative pour un congé familial	10	1	9
Initiative « Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (initiative pour l'interdiction des armes nucléaires) »	26	12	14
Initiative « Pour des aliments sans organismes génétiquement modifiés (initiative pour la protection des aliments) »	14	0	14
Référendum contre la loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle	2	0	2
Référendum contre la modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil	8	2	6

3. Répertoire des entreprises

Le bureau communal tient un registre des toutes les entreprises sises sur le territoire de la commune de Denges. Etat au 31 décembre 2025.

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
1	Amiguet Conseils et Gestion Sàrl	Chemin de l'Eglise 4	Fiduciaire
2	Anita Pocetti	Route du Lac 8	Salon de coiffure
3	A3 Daniel Rochat	Route de la Pale 10	Ingénieur-conseil
4	A9 Rénovation Sàrl	Préverenges 2	Rénovations
5	Ackermann et Fils S.A.	Route de la Pale 12	Sanitaire-Chauffage
6	Actua fiduciaire SA	Préverenges 4	Fiduciaire
7	AD Engineering Sàrl	Route de la Pâle 3	Ingénieur électricien
8	Atelier d'Horlogerie de Denges	Le Vieux-Bourg 15A	Entreprise de réparation et de fabrication horlogère
9	Aèratech Sàrl	Préverenges 4	Bureau
10	A-immobilier Sàrl	Route de Genève 101c	Vente, achat et gestion immobilière
11	AKS Real Estate SA	Route de la Pale 3	Promotion immobilière

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
12	ALBE Immobilier SA	Route de la Pale 5	Société immobilière
13	Aleos SA	Chemin de l'Eglise 15	Gestion de patrimoine
14	Amaan Sàrl	Route de la Plaine 2b	Boutique de robe de soirée et studio de beauté
15	Antoine Blanc	Bussigny	Maraîcher
16	AS Sérigraphie Sàrl	Préverenges 4	Sérigraphie, impression sur textile
17	Association Multi Pass	Route du Lac 5	Promotion art et campagne de promotion
18	Atada Sàrl	Route de Genève 105c	Architecture et design
19	Athena Healing Center Sàrl	Le Vieux Bourg 26	Médecine alternative
20	Auria Réfrigération Sàrl	Préverenges 4	Commerce dans le domaine du froid
21	Auto25 Sàrl	Préverenges 14	Carrosserie automobile
22	B&B Isolations Sàrl	Préverenges 4	Isolations
23	Baltisberger Immobilier SA	Route de la Gare 4	Opération immobilière, gérance
24	Borboën Christophe	Route du Lac	Agricole
25	Belly Boop	Route de la Plaine 20	Restaurant
26	Bersier Electricité SA	Route de la Pale 3	Installations électriques et télécom
27	Blueschool auto-école Sàrl	Vieux Bourg 3	Auto-école
28	Vetdenges	Route de Genève 107 C	Cabinet vétérinaire
29	Cap Etanchéité Sàrl	Route de la Pâle 10	Etanchéité
30	Carrosserie Beni	Préverenges 8	Exploitation d'une carrosserie
31	Carrosserie Dani Sàrl	Route du Lac 10	Exploitation d'une carrosserie
32	Carrosserie de la Plaine Sàrl	Route de la Plaine 20	Exploitation d'un garage
33	Centre de physiothérapie et de bien être Kaori Sàrl	Route de la Gare 4	Bien-être et santé
34	Chantier naval Birbaum & Fils	Préverenges 4	Chantier naval
35	Christian Rossier	Place du Tilleul 1	Agricole
36	Cornaton Carrelage Sàrl	Chemin de l'Eglise 4	Travaux de carrelage

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
37	Crebofin Sàrl	Chemin de la Crosette 1A	Fiduciaire
38	Daloha Centre de Soins Nussbaum Denise	Préverenges 4	Soins thérapeutique et esthétique
39	DEISECIEL SA	Préverenges 4	Gestion financière
40	Développement Immobilier Romand SA	Route du Lac 2B	Immobilier
41	Digicall S.A.	Avenue de la Gare 15	Exploitation de télécommunications
42	DM Mécanique Sàrl	Route de la Pale 10	Mécanique sur poids lourds
43	DOLEFAR SA	Préverenges 4	Installation thermique
44	EasyStock	Préverenges 2	Self-stockage
45	ElectroGain Sàrl	Préverenges 4	Travaux de construction
46	ELVAmac SA	Préverenges 10	Fabrication de machine
47	Emergentes Architectures Sàrl	Chemin de l'Eglise 4	Architecture
48	EV Link SA	Route de la Pale 3	Vente de station de charge pour véhicules électriques
49	Fit'n Zen Clo Borboën	Chemin du Monteiron 5	Thérapie et personnel training
50	Future.Solutions Sàrl	Chemin des Erables 3	Consultation, consulting
51	Garage Burnier Holding Sàrl	Préverenges 12	Exploitation d'un garage
52	Garage de la Plaine Sàrl	Rue de la Plaine 20	Commerce automobile
53	Garage JM Steffen Sàrl	Préverenges 8	Réparation de voitures
54	Garage Kessler Sàrl	Préverenges 8	Garage
55	Garage Sportec Sàrl	Préverenges 6	Exploitation d'un garage
56	Gashi Sabri e-commerce	Route de la Plaine 18	E-Commerce
57	Global Wood Energy Sàrl	Préverenges 2	Import-export
58	GM Laser Sylvie Guignet	Chemin de la Pierrâre 10	Gravage et marquage laser
59	Groupe Loyal Sàrl	Rue du Lac 10	Holding de société
60	Harmony Askesis SA	Chemin de la Crosette 4	Centre de sport et de bien-être
61	Immo MH Sàrl	Sur les Moulins 46	Achat & vente de biens immobiliers
62	HM Barber Sàrl	Place des Ochettes 2	Salon de coiffure

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
63	Idéalcéramique SA	Route du Lac 19	Vente de carrelage
64	Image-Plus Sàrl	Chemin des Vignettes 1	Commerce de détail
65	IMC "Suisse" Sàrl	Route du Lac 21	Intermédiaires commerciaux
66	Infinity Metal Sàrl	Route de la Gare 13	Constructions métalliques
67	Infrasport Ingénieurs Conseils SA	Préverenges 4	Bureau d'ingénieurs civils
68	Isochronic AG	Route de la Pâle 14	Robots industriels
69	J&V Global, C. Zilocchi	Route du Lac 5	Œuvres artistiques et produits dérivés
70	J.-C. Regamey SA	Route de la Pâle 6	Vente de carrelage
71	Keuffer Sàrl	Route de la Gare	Marché à la ferme
72	Kidscab Sàrl	Préverenges 4	Transport
73	KOVACEVIC SA	Préverenges 2	Participation à toutes entreprises commerciales
74	Le Plan B	Route du Lac 4	Restaurant
75	Le savoir vert Sàrl	Place du Tilleul 1	Paysagiste
76	Lead Sàrl	Chemin des Vergers 3	Fiduciaire
77	L'EchoPain	Route du Lac 4	Boulangerie
78	Lemas Com Sàrl	Chemin de l'Eglise 4	Communication politique
79	Les Jardins du Couchant SA	Route de Genève 105c	Société immobilière
80	Lipovica carrosserie & mécanique	Route de la Pale 7	Mécanique et carrosserie
81	Logical communications S.A.	Avenue de la Gare 15	Communication
82	Manidis SA	Route de la Pâle 18	Vente de vêtement par correspondance
83	ManiraWokshop Denges SA	Route de Genève 101c	Restaurant
84	Marques Morais Beauty	Le Vieux Bourg 13	Prothésiste ongulaire et coiffure à domicile
85	Master Sol Sàrl	Route de la Pale 10	Travaux liés aux sols
86	MCM1.CH Sàrl	Chemin de l'Eglise 4	Construction
87	MD Etanchéité-Isolations Dalipi	Route du Lac 19	Etanchéité

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
88	MD Media SNC	Sur les Moulins 32	Agence de marketing digital
89	Microcube Sàrl	Préverenges 4	Automation industrielle
90	Newtek SA	Route de Genève 101c	Consulting
91	Nova-Lux, André Gambarasi	Sur Villard 1	Service de location d'éclairage
92	Oaktu Thaï Massage	Place des Ochettes 2	Massage thérapeutique thaïlandais
93	OL objets et lumières SA	Route de Genève 105 C	Meubles et luminaires
94	Phil Immobilier	Chemin du Chaney 12a	Agence immobilière
95	Plaine Automobiles Sousa Bessa	Route de la Plaine 20	Commerce automobile
96	PME Finance SA	Route du Lac 5	Conseil financiers
97	Pose Concept SA	Préverenges 4	Pose et montage d'agencement de menuiserie
98	PRECISION CUISINE SA	Préverenges 4	Conception et aménagement de cuisine
99	Pretty Nails	Place des Ochettes 6	Styliste onguulaire
100	Pro Concept Chauffage Sàrl	Préverenges 4	Installation chauffage
101	PROSPERIT Holding Sàrl	Préverenges 4	Acquisition et administration de participations
102	QARAlink SA	Route de la Pale 20	Service aux entreprises
103	Ramelet Alu SA	Route de la Pale 5	Construction métallique
104	REGO architectes Sàrl	Route de la Pâle 20	Bureau d'architectes
105	R-M BLATTI Multitransports SA	Route de la Pâle 7	Transport
106	RomandieFlor SA	Route de la Pale 20	Grossiste
107	Salon de coiffure Le Cinqième	Place des Ochettes 8	Salon de coiffure
108	Scherz Groupe SA	Chemin du Chaney 12	Holding
109	SEA 2.0 Holding Sàrl	Route du Lac 8a	Holding, administration de sociétés
110	SENMA SA	Préverenges 4	Opération immobilière
111	Setinstone Sàrl	Le Vieux Bourg 24b	Entreprise générale
112	Sfizi e Delizie Sàrl	Place du Tilleul 1	Alimentation
113	Skylard Plus Sàrl	Chemin de la Pierrâre 3a	Holding Immeuble

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
114	Simplicity, Santacroce Sàrl	Sentier de Renges 3b	Marketing
115	SMART & CLEVER DRIVER Sàrl	Ruelle des Châtaigniers 1	Service de location et de vente de voiture
116	SOTTAS SA, succursale de Denges	Route de la Pâle 14	Construction métallique
117	TC Medical Imaging Sàrl	Chemin de la Pierrâre 1	Medical consulting
118	Terre & Mer G. Cornaz	Route de la Gare 13	Vente de matériel voiture
119	Transport Loyal Ecoliers Vaud Sàrl	Rue du Lac 10	Transport de personnes
120	Univers180, Dolhyova Lenka	Chemin du Monteiron 2	Formation, coaching et accompagnement
121	VORANET Sàrl	Chemin de la Pierrâre 3A	Service informatique
122	W3 Métal SA	Route de la Pâle 18	Construction métallique et serrurerie
123	WineHost Sàrl	Chemin de la Pierrâre 5a	Vente de vins en ligne
124	YA-KA Sàrl	Route de la Gare 13	Agence communication
125	Zryd Consulting	Sur les Moulins 29	Consulting PME
126	Garage Carrosserie Loyal Sàrl	Route du Lac 10	Réparation de voitures
127	Jyotis - Cabinet d'Ayurveda	Route du Lac 15	Conseils en santé - Massages
128	Neixora Partners Sàrl	Route de la Plaine 4b	Service conseil aux entreprises
129	Tasyrna Sàrl	Chemin de la Pierrâre 7	Service conseil aux entreprises
130	Plaine Cars SA	Route de la Plaine 20	Carrosserie
131	Great Hope Montessori	Route de la Pale 14	Crèche
132	Meca Elevation Sàrl	Route de la Plaine 12	Dépannage machines élévatrices
133	Lacasy Sàrl	Route de Préverenges 4	Plâtrerie
134	Taxi Alagendran Limousine	Route de la Gar e11b	Taxi
135	Onaé Nails Shop Sàrl	Route de la Plaine 20	Onglerie
136	HydroNova Sàrl	Préverenges 4	Travaux de construction
137	REB Real Estate SA	Route de Préverenges 4	Achat & vente de biens immobiliers
138	Darcode Kitanoski	Route de la Plaine 12	Fourniture de services informatiques

4. Services et prestations du bureau communal

Durant l'année 2025, le bureau :

- a répondu à environ 4'480 téléphones ;
- a eu environ 5'900 visites d'habitant(e)s au guichet ;
- a expédié environ 8'700 courriers ;
- a envoyé 7'450 courriers électroniques par le contrôle des habitants, et 8'910 courriers électroniques envoyés par le greffe municipal, 3'200 courriers électroniques par le secrétariat.

L'administration communale a encaissé en liquide fr. 23'461.70 pour diverses prestations au guichet, ainsi que des encaissements par l'utilisation du terminal de paiements « Jeronimo » :

- la carte bancaire, 278x, représentant un montant de fr. 26'646.80
- la carte de la poste, 55x, représentant un montant de fr. 4'403.80
- Twint, 59x, représentant un montant de fr. 4'901.30

5. Site Internet

Nous avons mis à disposition de tous un nouveau site internet, dont la mise en page a été revue avec l'aide d'un professionnel.

Sa consultation est aisée et permet rapidement de trouver toutes les informations souhaitées, notamment :

- les mises à l'enquête ;
- les demandes d'autorisation d'abattage d'arbre ;
- les avis de décès ;
- les informations officielles ;
- les manifestations ;
- les communications et décisions de la municipalité ;
- les procès-verbaux des séances du Conseil communal ;
- les résultats des votations et des élections ;
- les sociétés locales ou associations ;
- les paroisses catholique et protestante ;
- les mises à ban ;
- etc.

6. Vin communal

Nous avons pu renouveler la traditionnelle distribution du vin communal, sur la place du village, qui a eu lieu le jeudi 25 juin 2025. Ce moment est toujours très apprécié.



FINANCES

1. Comptes 2025

L'examen des comptes révèle une agréable surprise, spécialement dans le résultat final, qui présente un excédent positif record.

Toutefois, il est important d'expliquer les raisons principales de ce résultat, à savoir :

Revenus fiscaux

Les impôts des personnes physiques et morales sont inférieurs aux prévisions budgétaires et détail important, sont environ 10% inférieurs à la moyenne cantonale par tête d'habitant.

Les impôts aléatoires – droits de mutation, impôts sur successions et donations, impôts sur les gains immobiliers – ont pris l'ascenseur, boosté par les projets immobiliers en développement sur la commune et permettant de réaliser un exercice hors du commun.

Il est sage de prendre en compte qu'un tel résultat n'est pas pérenne dans le temps.

Charges de fonctionnement

Par rapport au budget, elles sont globalement parfaitement maîtrisées et reflètent la gestion municipale sur l'évolution des dépenses.

L'année 2025 marque l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif adopté par le Canton. Son introduction n'a pas eu d'effet majeur pour nos comptes.

Conclusion

La situation positive favorable de cet exercice vient à point, compte tenu des importants investissements à consentir ces prochaines années.

TPM (Transports Publics de la région Morgienne)

Une enquête de satisfaction auprès des usagers a clairement démontré un bilan positif évalué à plus de 79%, ce qui encourage les efforts réguliers consentis pour développer le réseau.

Le nouveau dépôt des MBC, situé sur notre commune, a été inauguré avec succès en décembre 2025 et contribuera clairement au développement des transports publics dans les années futures.

Dans le processus de la décarbonisation de la flotte, nous notons une électrification en 3 phases, à savoir l'arrivée de 16 bus en 2027, puis en 2030 doublage de la flotte et aux environs de 2035, MBC devient 100% électrique.

Sous l'impulsion de l'Etat de Vaud et de l'Office fédéral des transports, une étude impliquant les conseils d'administration des entreprises concernées (MBC, TL, LEB et TRAVYS) a établi qu'un rapprochement entre MBC, TRAVYS et LEB est une option privilégiée à étudier dans le paysage vaudois des entreprises de transport.

La nouvelle entité issue du rapprochement devra consolider son savoir-faire et développer des compétences nouvelles. Cette démarche impliquera de réallouer des ressources, et ne vis pas une réduction du nombre de postes de travail.

ASSOCIATION REGION MORGES

Région Morges, comportant 10 communes dont nous faisons partie, est très active dans la mise en place d'un projet de territoire intercommunal respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs de planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal ou le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Plusieurs comités de développement (COPOL) ont été créés, dont sont délégués les municipaux des communes, dans les domaines de l'urbanisation, la mobilité, l'environnement et renouvellement du sport.

Par ailleurs, un nouveau réseau de vélos en libre-service est à l'étude avec la commune de Lausanne et permettra de faciliter la mobilité douce. A noter que la commune de Denges a adhéré à ce nouveau réseau. Il sera opérationnel au printemps 2026.

PROJETS DU VILLAGE

1. PQ Les Ochettes

Nous avons collaboré intelligemment avec les propriétaires des étapes 2 et 3 pour aboutir à la délivrance des permis de construire pour ces 2 étapes à la fin de l'année.

La municipalité est satisfaite de constater que ces 2 étapes seront réalisées conjointement et les travaux vont débuter au début de l'année 2026.

2. CAD - Chauffage à distance

Les réflexions entamées avec la Romande Energie pour la mise en place du réseau ont abouti en fin d'année.

Nous avons présenté au Conseil communal, un préavis pour la création d'une centrale de chauffe sur le domaine public et le raccordement du collège et de la voirie au nouveau réseau, lequel sera développé par Romande Energie.

Le préavis a été adopté et son acceptation permettra à notre fournisseur d'énergie de mettre à l'enquête son projet de centrale de chauffe sur le territoire communal.

3. PA La Pâle (plan d'affectation)

Pendant cette année, nous avons élaboré le projet de PA avec le bureau d'urbanisme mandaté par la commune et ainsi eu l'occasion d'en discuter de vive voix avec les propriétaires.

La version définitive sera mise en examen préalable auprès des services cantonaux dans le courant de l'année 2026.

4. Association Bief-Venoge

Le groupe intercommunal en charge de la création d'une association réunissant les 4 communes (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges) pour l'accueil des enfants de 0 à 16 ans – école et accueil de jour – s'est remis au travail en s'adjoignant les services d'un mandataire, en la personne de Mme S. Lacoste, ancienne directrice de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour).

Il était important de mettre les bouchées doubles, tenant compte de la disparition du réseau AJEMA en 2027.

Nous avons concrétisé notre travail avec la rédaction d'un préavis commun aux 4 communes, lequel sera présenté en début 2026 à nos Conseils communaux respectifs.

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée

En 2025, l'assemblée a eu lieu le 13 novembre 2025 pour les comptes 2024 et le budget 2026 qui ont été validés.

2. Communes membres

Aclens	Bremblens	Bussigny
Chavannes-près-Renens	Crissier	Denges
Echandens	Echichens	Ecublens
Lonay	Morges	Préverenges
Romanel-sur-Morges	Tolochenaz	

3. Tir de l'amitié des municipalités

La municipalité de Denges a participé au Tir des Municipalités le jeudi 11 septembre 2025.

Résultats :	300m	127 pts
	Pistolet	124 pts



M. Alexandre ROUVELET

VOIRIE

DOMAINES

ENVIRONNEMENT

BATIMENTS COMMUNAUX

PARCS & PROMENADE

CIMETIERE

ROUTES

Pages 43 à 56

VOIRIE

L'année 2025 a permis de stabiliser le fonctionnement de la voirie avec la nouvelle équipe. Les prestations ont été assurées de manière efficace. La priorité reste désormais d'assurer la pérennité des infrastructures et d'anticiper les besoins futurs.



Figure 1 - de gauche à droite; Stéphane Kipfer, Carole Bavaud, Joachim Pinto, Ludovic Terry

1. Chiffres clefs 2025

- Activités d'entretien réalisées tout au long de l'année selon planification annuelle
- 4 formations (AMOK, permis cariste, plantes invasives, prairies fleuries)
- Collaboration active avec 3 communes partenaires (Région Morges)
- 2 interventions hivernales (dénivellement et salage par notre voirie)

2. Actions réalisées

Comme à son habitude, notre voirie nous a impressionné avec sa créativité pour les décorations des fêtes de fin d'année. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail.

Une chasse aux chenilles processionnaires a également eu lieu sur le territoire communal.

Notre nouveau collaborateur a suivi une formation AMOK et a obtenu le permis de cariste.

Lors des mois d'hiver, le service de voirie en a profité pour redonner une jeunesse aux bancs devant l'église.



Figure 2 - Rénovation bancs de l'Eglise

En fonction des mois, les travaux usuels d'entretien ont été réalisés en 2025 par notre voirie selon le tableau ci-dessous. Quelques travaux ont dû être mandatés ou reportés en fonction des équipements de la commune, des disponibilités de nos collaborateurs et à la suite du départ d'un collaborateur.

3. Planifications hebdomadaires

Liste des tâches	lu	ma	me	je	ve
Eco point					
Vidange poubelles public					
Arrosage des bacs à fleurs					
Contrôle de la place de jeux					
Nettoyage collège					
Nettoyage admin					
Surveillance enfant collège					

4. Planification annuelle

Liste des tâches	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrosage des arbres	*	*		*	*	*	*	*	*	*		
Arrosage des bacs à fleurs et massifs					*	*	*	*	*			
Chenilles processionnaires	*	*										*
Désherbage plate-bande			*	*	*	*	*	*	*			
Désherbage eau-chaude			*	*	*	*	*	*	*			
Enlèvement des plantes envahissantes				*	*	*	*	*	*			
Fauchage bord de route					*			*			*	
Fauche des prairies + ramassage					*			*			*	
Fauches des talus						*		*		*	*	
Gazon			*	*	*	*	*	*	*	*	*	

Formation de l'apprentie																				
Enterrement																				

5. Coordination intercommunale

La coordination des voiries entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges sous la direction de Région Morges a suivi son cours. L'année 2025 a permis de suivre des formations sur les prairies fleuries et les plantes invasives. Elle a aussi permis de collaborer avec les trois autres voiries en partageant les connaissances et matériel. Une bonne dynamique s'est développée entre les chefs de voirie de ces quatre communes.

Notre service de voirie taille et nettoie les arbres de la commune et un contrôle sanitaire est effectué en grim pant dans les arbres avec du matériel adéquat, ce qui a permis de faire des économies de location de nacelles.

6. Perspectives 2026

Poursuite de l'optimisation des ressources
Renforcement des collaborations intercommunales
Anticipation du renouvellement des équipements

DOMAINES

1. Chiffres clefs

- 6 autorisations d'abattage délivrées
- 1 inventaire des arbres remarquables réalisé
- 267 cartons de vins lors de la vente communale

2. Forêt

L'année 2025 a été marquée par des conditions climatiques exigeantes et une pression sanitaire importante sur certaines essences.

Les principales actions ont consisté à :

- surveiller l'état sanitaire des peuplements ;
- intervenir de manière ciblée pour garantir la sécurité ;
- assurer l'entretien des jeunes plantations.

Certaines essences présentent des signes de dépérissement, nécessitant une gestion attentive à moyen terme.

3. Gestion écologique

La politique de gestion forestière intègre les principes de durabilité, notamment :

- le maintien de bois mort pour favoriser la biodiversité ;
- l'encouragement du renouvellement naturel des peuplements.

4. Autorisation d'abattage

L'année a permis de clarifier l'application de la nouvelle législation cantonale (LPrPNP).

Notre responsable technique, a participé dans le cadre de Région Morges et des communes affiliées à des ateliers en vue de l'adaptation du règlement communal.

Six demandes d'abattages ont été accordées dans notre commune cette année.

Un inventaire des arbres remarquables de la commune a été réalisé en collaboration avec Région Morges. Deux arbres ont été recensés sur une parcelle privée.

5. Vignes

La distribution de vin communal a rencontré un succès stable. Lors de la traditionnelle distribution de vin communal en été, 65 (-5) personnes ont commandé 267 (+39) cartons selon la répartition ci-dessous :

Blanc (3 années)	93 (+13)
Rosé (2 années)	93 (+14)
Rouge (3 années)	81 (+12)



6. Perspectives 2026

- Adoption du nouveau règlement communal pour les abattages d'arbres
- Poursuite du suivi sanitaire des forêts

ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets

Il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des petites quantités de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives (art. 30c de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a de l'Ordonnance sur la protection de l'air).

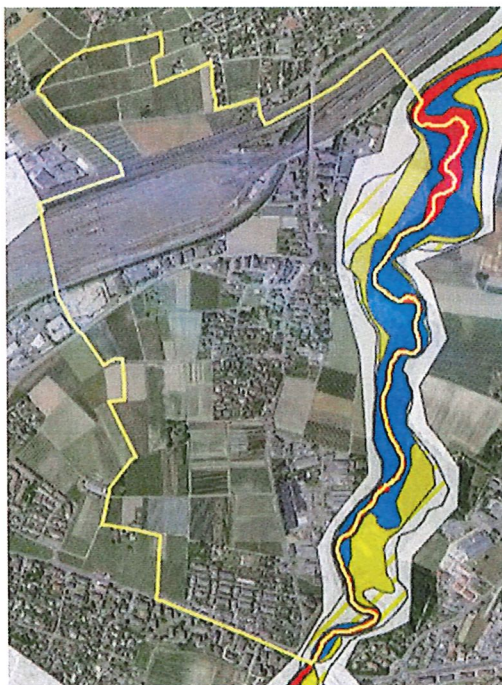
Toutefois, le canton peut accorder des autorisations temporaires pour l'incinération de volume plus conséquent (taille d'arbres fruitiers, par exemple).

Aucune autorisation n'a été délivrée en 2025.

2. Dangers naturels

Le canton a édicté les cartes suivantes au niveau des dangers naturels :

- crues et inondations ;
- laves torrentielles ;
- glissements de terrain permanents ;
- glissements de terrain spontanés et coulées de terre ;
- chutes de pierres et de blocs ;
- affaissements et effondrements ;
- avalanches.



Denges n'est concerné que par les crues et inondations. Il n'y a pas de changement par rapport à 2024.

3. Perspectives 2026

- Suivi des évolutions cantonales
- Intégration des enjeux climatiques dans la planification communale

BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'entretien de nos bâtiments communaux reste au centre des préoccupations de la municipalité.

1. Chiffres clefs

- Production photovoltaïque : 60.8 MWh
- Location salle Venoge : 68x par les sociétés locales et 33x pour des locations privées
- Location salle Crosette : 342x par les sociétés locales et 6x pour des locations privées
- Location salle des Jardins : 54x par les sociétés locales et 66x pour des locations privées
- Location couvert de la Fontaine des Marais : 2x par les sociétés locales et 3 x pour une location privée

2. Bâtiment administratif

Mis à part l'entretien courant, comme les filtres de ventilation, le ramonage ou l'ascenseur, il n'y a pas de remarque particulière sur celui-ci, si ce n'est que la fuite de la fontaine devant le bâtiment a été réparée.

3. Collège de la Crosette

Le bâtiment est très vétuste et nécessite un assainissement rapidement.

Quelques travaux de maintenance et de mise en sécurité ont été effectués en attendant l'assainissement complet :

- Réparation de la clôture extérieure ;
- Plusieurs réparations de la ventilation de la salle de gym ;
- Réparation du four de la cuisine de la salle de gym ;
- Réparation chauffage, remplacement de la pompe ;
- Débranchement du courant dans les garages plus aux normes et faisait sauter le disjoncteur
- Ramonage et entretien des chaudières ;
- Réparation d'une conduite d'eau à la suite d'une fuite ;
- Complément analyse amiante à la suite de la demande du médecin cantonal ;
- Trois interventions de désamiantage et pose de nouvelles cloisons ;

Suite à l'acceptation du préavis 8/23, le préavis des travaux d'assainissement sera présenté en début d'année prochaine.

4. Eglise et salle des Jardins

À la suite du remplacement des tables de la salle des jardins, les chaises ont également été remplacées pour des raisons de sécurité. Deux microphones sans fil en panne ont également été remplacés et la connexion du microphone sur le pupitre a été réparée.

Le ramonage a été effectué ainsi que l'accordage des pianos et de l'orgue. Un contrôle OIBT a été effectué en fin d'année avec quelques points à mettre en conformité.

5. Bâtiment de service

Mis à part l'entretien courant, il n'y a pas de remarque particulière sur celui-ci puisqu'il a été rénové en 2023.

Des rayonnages à palettes ont été installés pour augmenter la capacité de stockage et faciliter la manutention. Un bac de rétention a été posé pour répondre aux prescriptions de sécurité conformément aux directives de la SUVA.

Les panneaux solaires installés sur le toit du bâtiment de la voirie qui alimentent les bâtiments de la voirie, le collège de la Crosette et l'UAPE ont produits 60,8MWh. Le surplus d'énergie est revendu à la Romande Energie.

6. UAPE

Mis à part l'entretien courant, il n'y a pas de remarque particulière sur celui-ci si ce n'est quelques réparations du système de climatisation et de chauffage.

7. Couvert et fontaine des Marais

Une table avec 2 bancs a été installée sous le couvert de la fontaine des marais pour accueillir les enfants du collège ou de l'UAPE mais aussi les promeneurs. Ce lieu peut aussi être réservé à l'administration communale pour des activités pour les sociétés locales ou des habitants de la commune.



Figure 3 - Couvert des Marais

La structure générale montre des signes de vieillissement nécessitant un entretien à moyen terme, notamment sur la charpente. Un état des lieux a été demandé et des travaux seront envisagés pour garantir la sécurité à long terme de ce bel espace.

8. Perspectives 2026

- Proposition du projet d'assainissement de la Crosette et de l'UAPE
- Suivi énergétique des bâtiments
- Planification des travaux d'entretien

ROUTES

1. Chiffres clefs

- 23 permis de fouille délivrés
- 3 interventions cantonales de service hivernal

2. Balayage

Une intervention par mois a été effectuée en 2025 pour le balayage mécanique des rues et ruelles communales.

3. Déneigement

Selon la convention signée avec le Service des Routes, ce dernier est intervenu lorsque cela était nécessaire (3x en 2025), pour la réalisation de prestations du service hivernal sur les routes cantonales en traversée de localité. Il y a eu 2 salages et 2 déneigements de la part de notre service de voirie.

Notre personnel de voirie assure également le service de déneigement des routes communales. Les petites routes et trottoirs sont également déneigés et salés par nos collaborateurs. Le service de piquet a été mis en place du 15 novembre au 31 mars 2026.

4. Entretien - interventions

Plusieurs interventions ont été réalisées sur les voies communales comme la remise en place et réparation des bacs à fleurs régulièrement déplacés par accident sur les places de parc, réparations des bordures (Sue les Moulins et chemin de l'Eglise), pose d'enrobé bitumeux pour combler les nids de poules, nettoyage des sacs d'eau claire (gueule de loup), nettoyage des regards (évacuation des eaux) et couvercles de puits.

5. Signalisation

Entretien et remplacement de la signalisation, des îlots, ou des balises détériorés ou cassés par accident. Les responsables ne s'annoncent pas toujours et ne sont pas identifiés. Les derniers panneaux qui n'étaient plus aux normes ont été réalisés.

6. Permis de fouille et d'utilisation du domaine public

Au cours de l'année écoulée, notre commune a délivré vingt-trois permis de fouille. Ces autorisations ont été accordées à divers acteurs, notamment :

- Swisscom / Cablex ;
- Le service du gaz ;
- Romande Energie ;
- Des particuliers pour des travaux de raccordement.

7. Requalification RC79 (Route de Préverenges et Route de la Gare)

Le préavis pour la requalification de la RC79 a été accepté par le Conseil Communal le 15 septembre. Les travaux pourront débuter au début de l'année prochaine.

Une coordination efficace a été établie entre trois acteurs majeurs qui sont les Services Industriels de Lausanne (SIL), la Romande Energie (électricité et chauffage) et la commune. Cette collaboration vise à optimiser la planification et l'exécution des travaux pour différents projets d'infrastructure, tels que le chauffage à distance (CAD), le réseau électrique et le remplacement des conduites d'eau.

Le planning actualisé du projet est le suivant :

Début des travaux	Printemps 2026
Réception de l'ouvrage prévu avec Route du Lac	Été-Automne 2027

8. Requalification RC80 (Route de Lonay)

La mise à l'enquête publique du projet de requalification de la RC80 a été effectuée en juin 2024. Cette procédure a suscité plusieurs oppositions provenant des trois communes concernées par le projet. Actuellement, ces oppositions sont en cours de traitement par les autorités compétentes mais un recours dans une autre commune est encore en traitement.

Il est important de noter que le traitement des oppositions fait partie intégrante de la procédure d'approbation des plans. Cette étape permet aux communes et aux particuliers de participer à la conception du projet routier. Les autorités examinent attentivement chaque opposition reçue afin de trouver des solutions ou des compromis éventuels.

L'analyse croisée de l'état des canalisations, réalisée sur la base des contrôles caméra et des calculs PGEE, met en évidence plusieurs tronçons communaux dont le remplacement devra être intégré aux travaux de la RC 80, sous réserve de leur validation. Pour Denges, seul une cunette en mauvais état au chemin du Dézaley sera à remplacer.

Le planning actualisé du projet est le suivant :

Procédure d'appel d'offre	2026-2027
Demande crédit Canton et Communes	2027
Début des travaux	2028

9. Requalification RC1, étape 4 (entre Morges et Denges)

Denges n'est concerné que pour le tronçon 1 hors localité côté quartier des Moulins. L'enquête publique devrait être déposée fin 2025.

Le planning actualisé du projet est le suivant :

Procédure d'appel d'offre	2026
Demande crédit Canton et Communes	2026
Début des travaux	2027

10. Perspectives 2026

- Démarrage des travaux RC79
- Suivi des procédures RC80 et RC1
- Coordination avec les partenaires techniques

PARCS ET PROMENADE

1. Chiffres clefs

- 2'798 utilisations des WC, en moyenne 11 fois par jour
- Plantation d'une quinzaine d'arbres

2. Place de jeux

À la suite de l'acceptation du préavis pour la rénovation de la place de jeux lors de la séance du Conseil Communal du 28 octobre 2024, les travaux ont été réalisés au début de l'année. L'inauguration officielle de la place a eu lieu le 9 juillet avec la présence d'une quarantaine de personnes.

Nous en avons profité pour planter une quinzaine d'arbres sur la place des Fêtes conformément au PECC. Cela permettra d'ombrager des zones tout en conservant la possibilité d'accueillir la Fête de l'Abaye.

Les WC installés ont été utilisés en moyenne 11 fois par jour, 2'798 fois du 1^{er} mai au 31 décembre.



Figure 4 - Nouvel aménagement de la place de jeux pour les petits les « Mômes »

Les aménagements réalisés répondent aux besoins de la population et améliorent la qualité de vie.

3. Perspectives 2026

- Suivi et entretien des installations
- Développement de zones ombragées
- Entretien des espaces verts

CIMETIERE

1. Chiffres clefs

- 8 décès enregistrés

Le service des inhumations et des incinérations, ainsi que la police du cimetière rentrent dans les attributions de la municipalité qui fait exécuter les lois, règlements et arrêtés fédéraux et cantonaux en la matière.

Elle nomme à cet effet un préposé aux inhumations et aux incinérations. La gestion administrative est tenue par la secrétaire municipale et la partie technique (creuse des tombes, ouverture du Jardin du souvenir, etc.) est gérée par nos collaborateurs communaux avec l'aide ponctuelle d'entreprises locales.

Le cimetière de Denges est divisé en quatre parties :

- les tombes en ligne ;
- les tombes cinéraires ;
- les concessions ;
- le Jardin du souvenir.

2. Entretien courant

Le service de voirie a assuré tout au long de l'année l'entretien du cimetière.

Durant l'année 2025, il y a eu huit décès :

- les cendres de 4 défunts au Jardin du Souvenir ;
- les cendres d'un défunt remises à la famille ;
- une inhumation dans une tombe cinéraire ;
- deux inhumations en tombe à la ligne ;

3. Désaffectation

La publication dans la FAO pour la désaffectation du cimetière n'a pas fait l'objet d'oppositions, les travaux ont pu être exécutés durant l'automne 2025.

Nous en avons aussi profité pour aménager dans de meilleures conditions, notamment en termes d'étanchéité, le jardin du Souvenir afin qu'il puisse perdurer dans le temps.

4. Perspectives 2026

- Poursuite de l'entretien
- Suivi des aménagements réalisés

CONCLUSION

L'année 2025 a permis de consolider le fonctionnement du dicastère et de garantir un bon niveau de service à la population.

Les principaux enjeux pour les années à venir concernent :

- le maintien et le renouvellement des infrastructures ;
- l'adaptation aux enjeux climatiques ;
- la maîtrise des investissements.

La Municipalité poursuivra ses efforts afin d'assurer une gestion durable, efficiente et cohérente du patrimoine communal.



M. Sylvain PIGUET

POLICE DES CONSTRUCTIONS

SERVICES INDUSTRIELS

ECLAIRAGE PUBLIC

CARTOJURALEMAN

Pages 57 à 64

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante

Le département des infrastructures a publié des directives d'application concernant le diagnostic amiante des bâtiments, modification de l'art. 103a de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions).

A partir du 1^{er} mars 2011, un propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition, soumis à autorisation, sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaires.

2. Permis de construire

En 2025, nous avons délivré plus d'une vingtaine de permis de construire, permis d'habiter ou d'utiliser relatifs à différents types de constructions, 70 % ont fait l'objet d'enquête publique, le reste étant de minime importance (111 LATC). Un nombre important d'annonces d'installation de panneaux solaires, ne nécessitant pas d'autorisation de construire, est à remarquer.

Tous les dossiers d'enquête publique doivent être saisis, par un mandataire agréé, sur le site internet de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire). Les travaux de minime importance dispensés d'enquête publique (111 LATC) restent de compétence communale et ne sont pas saisis sur le site de la Camac.

Un système de cartes de contrôle/suivi de chantier a été mis en place, le contrôle de l'implantation et du niveau de la dalle du rez ainsi que l'altitude au faîte pour les nouvelles constructions est rendu obligatoire.

On observe une tendance plus conflictuelle dans les dossiers de construction et de nécessité de rappel à la loi.

A noter qu'au vu de la fréquence des demandes d'études préalables avant le dossier d'enquête, la municipalité a décidé d'une facturation desdites études, en fonction des coûts engendrés.

3. Article 111 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) – Autorisation dispensée d'enquête publique

Plusieurs autorisations pour divers travaux de moindre importance, installation d'une pergola, travaux d'entretien de toit, installation de poulailler, etc., ont été délivrées en 2025.

Il est à rappeler qu'une dispense d'enquête publique pour des travaux de moindre importance ne peut être délivrée que si la commune reçoit une demande complète permettant de prendre la décision. Un formulaire simplifié est à disposition au greffe ou sur notre site Internet (<https://www.denges.ch/travaux-et-construction/>).

La loi (LATC, art. 103) précise qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

L'art. 72d du RATC précise que la municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets (voir l'article) pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protections, en particulier à ceux des voisins.

4. Autorisation simple

Plusieurs autorisations simples ont été délivrées en 2025 pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques, réfection de façades, installation d'une porte coulissante, etc. et désormais également pour les pompes à chaleur air-eau de faible puissance.

5. Commission de contrôle technique et de salubrité

La commission de contrôle technique a procédé à deux demi-journées de visites en 2024, concernant des permis de construire et autorisations selon l'article 111 LATC.

L'ensemble de ces visites de contrôle a permis de délivrer les permis d'utiliser ou d'habiter.

Il est rappelé que tout permis de construire ou autorisation 111 LATC délivrés, qu'ils aient fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ou non, sont soumis à une visite de la commission de salubrité ou de la commission de contrôle technique, qui vérifie la conformité entre le permis délivré et ce qui a été construit.

6. Prévention des accidents dus aux chantiers

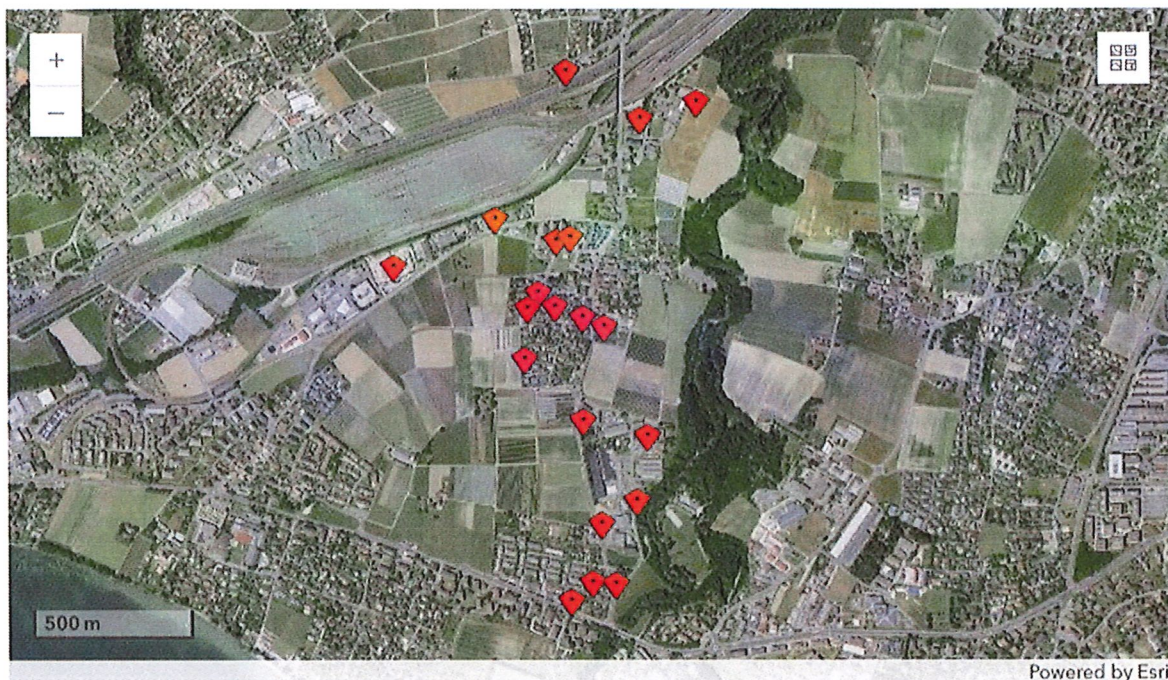
La surveillance des chantiers sur le territoire de la commune a été confiée à Mme Jacquemettaz de SecuChantier & Habitation Sàrl à Bière.

De plus, nous avons également mandaté ce bureau pour le contrôle des diagnostics amiante et du contrôle de la protection incendie.

7. Localisation des enquêtes

Cf : <https://prestations.vd.ch/pub/actiscamac/101091> , (theme : permis de construire)

Localisation (21 résultats)



SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau

Denges a cédé son réseau d'eau potable en 1957 à la ville de Lausanne. L'eau potable pour notre commune est traitée, fournie et facturée par le Service de l'eau de Lausanne.

La commune de Denges est alimentée en eau potable par le réservoir de Haute-Pierre situé sur les hauts de Morges, à Echichens.

L'eau de ce réservoir provient à 100 % de l'usine de St-Sulpice qui traite l'eau du lac Léman par filtration sur sable.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée par une légère chloration.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet.

En 2025, 3'132 échantillons ont été prélevés et 35'708 paramètres ont été analysés par un laboratoire accrédité.

Les analyses microbiologiques et physico-chimiques ont révélé 13 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales.

Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par le laboratoire du Service de l'eau de la Ville de Lausanne, soit par un laboratoire externe. Les résultats affichent des valeurs inférieures aux seuils admissibles, à l'exception du 1,2,4- Triazole. Cette substance a été observée dans les réseaux de distribution d'eau potable approvisionnés par l'eau du Léman, à une teneur moyenne de 0.7 ug/L, la norme étant de 0.1 ug/L. Selon l'Office cantonal de la consommation (OFCO) qui se base sur une analyse de risques réalisée par le Swiss Centre for Applied Human Toxicology (SCAHT), les concentrations observées dans l'eau distribuée ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. Pour plus d'informations : www.lausanne.ch/triazole.

Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises.

L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans modération.

Dureté

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est « dure ».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.

Pour Denges, la dureté se situe entre 13.3 et 13.5°f. Eau de très bonne qualité physico-chimique.

Romande Energie

Romande Energie SA, fournisseur d'électricité pour notre commune, est l'entreprise qui assure l'ensemble des activités de production et de distribution d'électricité des anciennes Compagnies Vaudoises d'Electricité (CVE) et Société Romande d'Electricité (SRE). Elle est établie à Morges.

Le Conseil d'administration de Romande Energie se compose des administrateurs membres du Conseil d'administration de la Romande Energie Holding SA – qui assume le rôle d'une société faîtière chargée de fixer la stratégie d'ensemble, de gérer des filiales et des participations – qui est composé de personnalités représentant l'Etat de Vaud, les communes vaudoises et du Chablais valaisan, les milieux économiques et les actionnaires privés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2020, la facturation est basée sur la consommation réelle, grâce à la mise en place de compteurs.

La modernisation du réseau d'éclairage (LED) permet maintenant une réduction conséquente de la facture d'électricité.

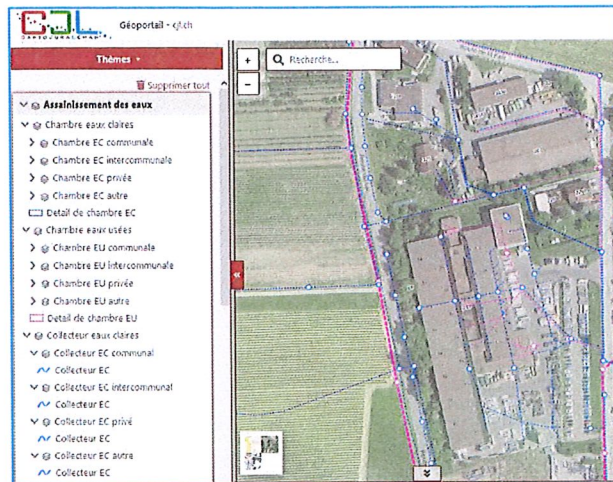
CARTOJURALEMAN

CartoJuraLéman est un guichet cartographique régional.

Denges a accepté de participer à sa mise en place en collaboration avec une grande partie des communes du district. Le but étant de mettre à disposition du citoyen des informations géo-référencées propres aux communes et à la région (p. ex. la localisation des déchetteries, les réseaux d'infrastructures, etc.).

Dans ce guichet, nous pouvons déjà consulter notre PGEE (réseau d'eau) à l'adresse suivante :

Cf. https://map.cjl.ch/?lang=fr&tree_groups=assainissement_cs_grp



PLAN CLIMAT - PECC

La municipalité de Denges a décidé de renforcer son action climatique en élaborant un Plan énergie-climat communal PECC (www.vd.ch/pecc), soutenu financièrement par le Canton. La démarche, coordonnée avec quatre autres communes (Echichens, Lonay, Lully, Tolochenaz) et Région Morges, a débuté avec l'appui du bureau d'expert-e-s en durabilité Alterna.

La démarche doit être clôturée au 1^{er} trimestre 2026.

Bilan du plan energie climat communal (PECC) 2022-2026 :

Les axes qui ont été privilégiés dans ce cadre

1. Promouvoir les alternatives aux chauffages électriques et fossiles.
2. Soutenir l'installation de panneaux solaires
3. Promouvoir l'arborisation et végétalisation
4. Promouvoir une mobilité respectueuse de l'environnement

Voici la liste non exhaustive des actions engagées, certaines de concert avec les communes environnantes et le soutien de Région-Morges :

- Démarche collaborative (2022) avec des habitants volontaires du village
- Mise en place de station de vélos en libre-service
- Bornes de chargement pour véhicule électrique (ch. de l'église)
- Intégration du volet arborisation et piste cyclable dans les projets de réfection des routes
- Pris en compte de la question de la mobilité et de la végétalisation dans les modifications du règlement de construction (p/ex la Pâle)

- Place de jeu arborisée en matériaux durables
- Boîte à livre au centre du village
- Limitation à 30 km dans certaines zones
- Organisation de séances d'accompagnement et d'appel d'offre commune pour les installations solaires, l'isolation des bâtiments, le changement de systèmes de chauffage
- Soutien aux démarches CAD (chauffage à distance) au centre du village et au moulins

Dans le cadre du PECC, la commune a élaboré également une planification énergétique qui donne des orientations et objectifs (non contraignants) sur le territoire concernant l'utilisation de l'énergie (chauffage, panneaux solaires etc ...). Ce document est exigé par le PALM (Plan d'aménagement lausanne-Morges).



M. Christian FRANCO

NATURALISATIONS

POLICE SECURITE

POLICE DU COMMERCE

PROCEDE DE RECLAME

COLLECTEURS EC/EU

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

PROTECTION CIVILE

Pages 65 à 80

NATURALISATION

Demandes de naturalisations

- 2 octrois de la bourgeoisie de Denges
- 8 Naturalisé(e)s

POLICE SECURITE

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)

En 2025, les Assistants de sécurité publique de Préverenges sont intervenus à raison de 364 heures.

Leurs principales missions sont :

- contrôle du stationnement ;
- surveillance des incivilités ;
- installation et relevé des statistiques des radars sympathiques ;
- manifestation et gestion du trafic : déviation lors de travaux et d'accidents ; gestion de la circulation provisoire ; surveillance de manifestations ; gestion des cortèges sur routes communales ; gestion des convois funèbres.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les membres de la sécurité municipale de Préverenges et notre collaboration se passe très bien.

2. Contraventions LCR (Loi sur la Circulation Routière)

Durant l'année 2025, 451 amendes d'ordre pour mauvais stationnement ont été délivrées.

Lorsque les contrevenants ne règlent pas, dans les 30 jours, leur amende, celle-ci est convertie en ordonnance pénale, puis en sommation, recouvrement par la voie de la poursuite et enfin en ordonnance de conversion.

Sur les 451 amendes délivrées :

- 62 ont été converties en ordonnances pénales ;
- 31 en sommations ;
- 15 procédures de poursuites.

Les ordonnances pénales sont aussi délivrées pour :

- des stationnements illicites sur des places de parc privées faisant l'objet d'une mise à ban. Il y en a eu 10 en 2025 ;
- non-respect du règlement communal sur la gestion des déchets. Il y en a eu 3 en 2025 ;

3. Contrôles radar

La Police cantonale a effectué quelques contrôles radar sur notre territoire en 202. Toutefois, tous ces contrôles ont révélé que plus de 85 % des véhicules mesurés respectent la limite de vitesse (V85). Dès lors, ils ont décidé d'espacer leur venue sur la Commune.

Rte de la Gare

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
30.01.25	16h45	19h30	2h45	0.27%	1468	4
02.04.25	17h45	19h30	1h45	0.19 %	1080	2
03.10.25	15h30	17h00	1h30	0.21 %	958	2
Nb véhicules				0.23 %	3506	8

Rte de Préverenges

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
08.05.25	15h40	17h05	1h25	1.50 %	1739	26
09.05.25	16h00	18h30	2h30			
14.06.25	10h40	12h00	1h20	0.21 %	476	1
04.07.25	18h55	20h25	1h30	0.70 %	286	2
29.09.25	18h55	20h25	1h30	1.63 %	551	9
04.11.25	11h10	12h45	1h35	1.71%	1'112	19
20.11.25	17h40	20h05	2h20			
Nb véhicules				1.37 %	4164	57

Radar stationnaire Rte de Lonay

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
04.09.25			12 jours	0.42 %	84694	356
15.09.25						

Sur ces derniers, 330 conducteurs seront sanctionnés par une amende d'ordre (au maximum pas plus de 15 km/h de dépassement, marge de sécurité déduite). 23 conducteurs seront dénoncés en préfecture (dépassement entre 16 et 24 km/h, marge de sécurité déduite) et 3 au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h, marge de sécurité déduite). Pour le mois de septembre, la vitesse maximum enregistrée était de 97 km/h et le V85 de 39.11 km/h.

Pour conclure, il paraît important de mentionner que la vitesse a été respectée par plus de 99 % des usagers.

4. Concept « Police – Population »

Depuis 2016, la Police cantonale et la population de Denges ont mis en œuvre le concept de prévention « Police – Population ».

Ce concept a pour but de :

- construire un réseau de solidarité entre voisins ;
- améliorer le partenariat police - population ;
- informer personnellement les membres du réseau ;
- recevoir régulièrement des conseils sécuritaires ;
- alerter rapidement.

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

Comme toutes des années, plusieurs alertes ont été lancées par la population dengereuse au cours de 2025.

Néanmoins, afin de faire mieux connaître ce concept à la population, une information sera prochainement dispensée aux membres du Conseil communal.

5. Police cantonale vaudoise - Gendarmerie

5.1 Missions

5.1.1 Police cantonale

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

En outre, elle :

- exerce la police judiciaire ;
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal ;
- assure, en collaboration avec les polices communales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi.

5.1.2 Services généraux

Les services généraux de la Police cantonale ont pour mission d'assister la police de sûreté et la gendarmerie dans des tâches spécifiques :

- la centrale d'engagement et de transmission (CET) gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes, les appels d'urgence 117, la gestion du trafic, etc. ;
- le bureau des renseignements police (BRP) s'occupe du signalement des personnes et des objets ;
- l'info-centre est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation ;
- la division technique est responsable du développement et de la maintenance des moyens de radio-communication et de l'entretien technique des bâtiments ;
- la division des ressources humaines et la division financière gèrent le personnel et le budget en collaboration avec d'autres services de l'Etat ;
- la direction prévention et communication coordonne les actions de prévention en matière de criminalité et de circulation routière. Elle est également en charge des relations publiques, de la communication interne et externe ainsi que des relations avec les médias.

5.1.3 Police de sûreté

La police de sûreté est constituée de plusieurs brigades, soit :

- la brigade renseignements-étrangers-sécurité ;
- l'identité judiciaire et laboratoires ;
- l'unité judiciaire ;
- la brigade financière ;
- les régions judiciaires ;
- la brigade d'appui, d'analyse et de coordination ;
- la brigade des mineurs et mœurs ;
- la brigade des stupéfiants.

5.1.4 Gendarmerie

La gendarmerie surveille, prévient et intervient 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal, au service de la population et des autorités.

La gendarmerie est le seul corps de police du canton habilité à exercer toutes les missions de police prévues par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La loi sur la Police cantonale (LPOL) lui confère les attributions principales suivantes :

- la police d'ordre et en particulier la police de la circulation et la police de la navigation ;
- la police judiciaire, seule ou en collaboration avec la police de sûreté ;
- des tâches de police administrative.

Son organisation est adaptée aux missions confiées, et principalement à celle du maintien de la sécurité publique. Tout en assurant une polyvalence et un appui réciproque, les structures opérationnelles suivantes sont constituées avec des missions principales propres.

5.1.5 Gendarmerie territoriale

Assure dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Exerce des missions de :

- police judiciaire ;
- proximité ;
- prévention de la criminalité ;
- tâches administratives.

La gendarmerie territoriale (TER) et la gendarmerie mobile (GM) travaillent en appui mutuel.

Collaboration étroite avec les groupes judiciaires de la police de sûreté (GJS).

5.2 Poste de Gendarmerie de Morges

Le poste de Gendarmerie de Morges est dirigé par l'adj. Jean-François Blaser jusqu'au 30.06.2025 puis par l'adj. Michele Di Santolo, leur remplaçant respectif est resté le sgtm Arnaud Pellé. Les tâches confiées aux collaborateurs du poste sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

Le poste de Gendarmerie de Morges a continué sur sa dynamique de proximité, œuvrant notamment de concert avec les collaborateurs de la Sécurité Publique de Préverenges et en gardant des contacts réguliers avec les autorités municipales, ceci avec la précieuse collaboration du sgt Laurent Carrard, puis du sgt Sébastien Jaquier, répondants de proximité.

Les horaires de travail étendus ont effectivement permis aux gendarmes d'être plus présents sur le terrain, tout en répondant aux besoins administratifs des citoyens.

Les ouvertures du guichet du poste de Morges sont les suivants : mardi matin de 07h30 à 11h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. En dehors de ces heures, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous. De plus, des patrouilles peuvent se déplacer au domicile des personnes. Une présence sur le secteur morgien est assurée 24H/24 par des patrouilles de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie territoriale.

D'autre part, le Poste mobile de la Gendarmerie est régulièrement présent sur la commune, au droit de l'administration communale. A savoir que ces postes mobiles assurent une présence visible sur l'entier du territoire vaudois tenu par la Gendarmerie. Ils offrent les services d'un poste (enregistrement de plaintes / perte de documents / renseignements / conseils en matière de prévention, etc.). Les équipages, par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, contribuent aussi au rapport de confiance et aux contacts privilégiés que la Gendarmerie vaudoise offre à ses citoyens. Son passage est annoncé par le site Internet de la commune et affiché au pilier public.

Il a été installé les :

Date	De	A	Durée	Remarques
01.02.24	08h30	11h30	3h00	Patrouille quartiers villas et lieux publics
21.03.24	13h30	16h30	3H00	Patrouille quartiers habitation et lieux publics
26.08.24	09h00	12h10	3h10	Patrouille quartiers habitation et lieux publics + sortie des classes (opération rentrée scolaire)
03.10.24	09h30	12h00	2h30	Patrouille quartiers habitation et lieux publics + patrouille motorisée météo défavorable
27.11.24	14h00	16h30	2h30	Patrouille quartiers habitation et lieux publics + patrouille motorisée + prévention risque cambriolage

5.3 La cellule Graffiti

Le 15 juin 2015, devant l'accroissement du nombre de dommages à la propriété dits « tags » ou « graffiti », la Police cantonale vaudoise a mis en place une cellule de spécialistes. Ces enquêteurs sont spécialisés dans la lutte contre les graffiti, dont les auteurs tracent des inscriptions, des signes et autres dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain.

La collaboration de tous les partenaires sécuritaires ont permis de stabiliser le niveau de criminalité sur la commune de Denges, depuis plus de 10 ans, avec notamment une baisse des délits en lien avec le patrimoine.

POLICE DU COMMERCE

1. Permis temporaires – Loto - Tombola

1.1 Permis temporaires

Pour chaque manifestation où il y a une vente d'alcool, les organisateurs doivent demander un permis temporaire pour vente d'alcool à la commune.

En 2025, nous avons délivré 7 permis temporaires pour :

- la soirée country d'Happy Boots ;
- le club « La boule dengereuse »
- le SIS Morget
- la soirée du Chœur mixte ;
- le 1^{er} août ;
- le loto de l'USL ;
- le souper Saucisses.

1.2 Loto - tombola

Les sociétés qui souhaitent organiser une tombola ou un loto doivent également demander une autorisation à la commune.

En 2025, trois autorisations ont été délivrées, deux pour les tombolas et une pour le loto.

2. Patentes – Licences – Autorisations

La commune est consultée par la Préfecture ou la Police cantonale du commerce afin qu'elle donne son préavis pour la délivrance ou le renouvellement de patente ou de licence concernant la vente en détail de tabac, l'exploitation d'un commerce ou d'un restaurant.

En 2025, trois autorisations, patentes ou licences ont été délivrées.

PROCEDE DE RECLAME

Les procédés de réclame installés sont réglés par la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988, son règlement d'application du 31 janvier 1990 ainsi que par le règlement de notre commune.

Sont considérés comme procédés de réclame, tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés ou non, voire sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse.

Tout procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande préalable au moyen du formulaire idoine disponible au bureau de l'administration communale.

Dix autorisations pour procédé de réclame ont été délivrées en 2025.

COLLECTEURS EC/EU

1. ERM

1.1 L'association

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est composée de 14 communes. La commune de Denges en fait partie. Ses objectifs sont les suivants :

- épurer les eaux usées récoltées par les communes associées et dirigées vers la station d'épuration du Bief, ainsi que l'élimination des boues ;
- assurer la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter ces eaux ;
- conseiller les communes et veiller à l'application des dispositions légales en matière de lutte contre la pollution des eaux ;
- se charger de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pollution en général.

1.2 Conseil Intercommunal

1.2.1 Composition

Au 31 décembre 2025, le Conseil intercommunal de 39 membres se compose de la manière suivante :

Chigny	2
Clarmont	2
Denens	2
Denges	2
Echandens	2
Echichens	2
Ecublens	2
Hautemorges (Bussy-Chardonney)	2
Lonay	2
Morges	9
Préverenges	4
Tolochenaz	2
Vaux-sur-Morges	2
Vufflens-le-Château	2
Yens	2

1.2.2 Bureau du Conseil intercommunal

En 2025, le Bureau du Conseil intercommunal était représenté de la manière suivante :

	<u>1^{er} semestre</u>	<u>2^e semestre</u>
Président (e)	Ecublens	Tolochenaz
Vice-Président (e)	Tolochenaz	Yens
Secrétaire	1	1
Scrutateurs	2	2
Scrutateurs-suppl	2	2

1.2.3 Commission de gestion

Pour la période du 01.01 au 31.12.2025, la commission de gestion était composée de 7 membres et de 2 suppléants, chacun de commune distincte.

1.2.4 Commission des finances

La commission des finances était élue pour la durée de la législature 2021-2026 et est composée de 5 membres et 2 suppléants.

1.3 Préavis déposés en 2025

- N°01/2025 – Budget 2026

1.4 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2025, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 25 juin 2025 à Ecublens

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2024.
- de procéder aux élections statutaires :
 - a) du Président Tolochenaz
 - b) du Vice-Président Yens
 - c) des scrutateurs
 - d) des scrutateurs suppléants
 - e) de la Commission de gestion pour l'exercice 2025

Le 24 septembre 2025 à Tolochenaz

- d'adopter le budget de l'exercice 2026.
- de désigner Yens à la Vice-présidence

1.5 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de :

M. Christian Maeder, Ecublens	Président
M. Jean-Jacques Aubert, Morges	Vice-Président
M. Alain Garraux, Prévèrenge	Membre
M. Jonathan Lüthi, Yens	Membre
M. Bernard Perey, Denens	Membre

2. Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini dans l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement incluse.

Le PGEE doit apporter :

- la connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic) ;
- la définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Le bureau BBHN SA est toujours en charge de l'analyse de nos canalisations ainsi que des contrôles de conformité des raccordements aux eaux usées/claires lors de chantier de rénovation d'un bâtiment ou d'une nouvelle construction. Ces données sont ensuite enregistrées afin de mettre à jour notre PGEE.

3. Déclaration de conformité

En 2025, nous avons délivré deux déclarations de conformité en vue de l'actualisation d'un dossier d'une entreprise détentrice de plaques professionnelles.

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

1. SIS MORGET

Le SIS Morget est formé de 24 communes urbaines et rurales de la région de Morges, dont Denges.

2. Organes

2.1 Assemblée générale

Au 31 décembre 2025, l'assemblée générale était composée de 24 représentants issus de chacune des communes. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes membres, soit :

Aclens – Brembles – Buchillon – Chigny – Clarmont – Denens – Denges – Echandens
Echichens – Etoy – Hautemorges – Lonay – Lully – Lussy-sur-Morges – Morges
Préverenges – Romanel-sur-Morges – Saint-Prex – Tolochenaz – Vaux-sur-Morges
Villars-sous-Yens – Vuflens-le-Château – Vullierens – Yens

En 2025, le Bureau du Conseil intercommunal était représenté de la manière suivante :

	<u>1^{er} semestre</u>	<u>2^e semestre</u>
Président (e)	Hautemorges	Lonay
Secrétaire	1	1

2.1.1 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2025, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 30 avril 2025 à Reverolle (Hautemorges)

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2024
- de procéder aux élections statutaires :
 - a) du Président Lonay
 - b) du Vice-Président Lully

Les nouveaux commandant et quartier-maître ont été présentés au Conseil intercommunal

Le 24 septembre 2025 à Lonay

- d'adopter le budget de l'exercice 2026.

2.2 Le Comité de Direction – CoDir

Au 31 décembre 2025, Le CoDir était composé des personnes suivantes :

M. Yves Schopfer, Vaux-sur-Morges	Président
M. Charles-Henri de Luze, Chigny	Vice-Président
M. Luc-Francis Martignier, Vullierens	Membre
M. Xavier Dutruit, Echandens	Membre
M. Peter Lüthi, Villars-sous-Yens	Membre
M. Laurent Pellegrino, Morges	Membre
M. Jean-Marc Schlaeppli, Etoy	Membre

Il s'est réuni à 9 reprises et a traité, entre autres, les principaux thèmes suivants :

- Comptes 2024
- Budget 2026 (MCH2)
- Projet de la nouvelle caserne de l'OI Morges
- Promotions / Nominations 2025

3. Organe d'intervention – OI Denges

Au 31 décembre 2025, nous sommes ravis de constater que, pour notre détachement de premiers secours (cat. B), les départs ont été compensés par des arrivées.

OI Denges DPS catégorie B

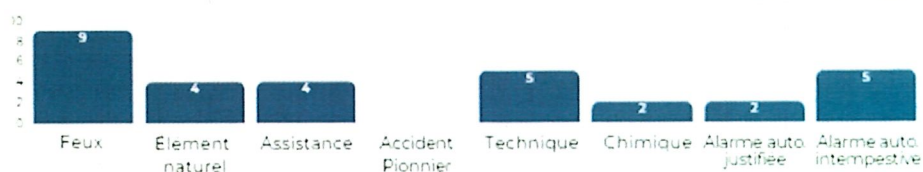


Chef de site : Plt Michaël Michel
Suppléant Chef de site : Adj Mathieu Bayet
Responsable formation : Adj Mathieu Bayet
Chef matériel : Sgtn Steen Boschetti

Il est à relever que, globalement, le SIS Morget a diminué ses effectifs de 4 unités entre 2024 et 2025.

Notre OI est intervenu à 31 reprises sur 401 au total, soit 7 %, dont 14 interventions ont eu lieu sur notre territoire.

OI Denges - 31 interventions



PROTECTION CIVILE

1. ORPC

L'ORPC du District de Morges est formé de 56 communes urbaines et rurales de la région de Morges, dont Denges.

2. Organes

2.1 Assemblée régionale

Au 31 décembre 2025, l'assemblée régionale était composée de 56 représentants issus de chacune des communes. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes membres

Aclens – Allaman – Aubonne – Ballens – Berolle – Bière – Bougy-Villars – Bremblens
Buchillon – La Chaux (Cossonay) – Chavanne-le-Veyron – Chevilly - Chigny – Clarmont
Cossonay – Cuarnens - Denens – Denges – Dizy - Echandens
Echichens – Eclépens - Etoy – Féchy – Ferreyres – Gimel – Gollion - -Grancy
Hautemorges – L'Isle – Lavigny - Lonay – Lully – Lussy-sur-Morges – Mauraz – Moiry
Mollens – Mont-la-Ville- -Montricher - Morges Orny – Pompales
Préverenges – Romanel-sur-Morges – Saint-Livres – Saint-Oyens - Saint-Prex
La°Sarraz – Saubraz – Senarclens - Tolochenaz – Vaux-sur-Morges
Villars-sous-Yens – Vufflens-le-Château – Vullierens – Yens

En 2025, le Bureau du Conseil intercommunal était représenté de la manière suivante :

	<u>1^{er} semestre</u>	<u>2^e semestre</u>
Président (e)	Chevilly	Chigny
Secrétaire	1	1

2.1.1 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2025, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 15 mai 2025 à St-Prex

- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2024
- de procéder aux élections statutaires :
 - c) du Président Chigny
 - d) du Vice-Président Clarmont

Le 18 septembre 2025 à St-Prex

- d'adopter le budget de l'exercice 2026.

2.2 Le Comité de Direction – CoDir

Au 31 décembre 2025, Le CoDir était composé des personnes suivantes :

M. Christian Franco, Denges	Président
M. Olivier Jeanneret, Tolochenaz	Vice-Président
M. Claude-Alain Vavigoli, Hautemorges	Membre
M. Eric Hostettler, L'Isle	Membre
Mme Marie-Laure Etienne, La Chaux	Membre
M. Laurent Pellegrino, Morges	Membre
M. Jean-Marc Schlaeppli, Etoy	Membre

Il s'est réuni à plusieurs reprises et a traité, entre autres, les principaux thèmes suivants :

- comptes 2024 ;
- budget 2026 ;
- promotions / Nominations 2025 ;
- création Association intercommunale et élaboration de nouveaux statuts.

3. Quelques chiffres annuels

Jours de service du Bataillon de Morges	2989
Jours de cours de répétition	2381
Jours en faveur de la collectivité publique (IFC) (Ex : Tour cycliste, FFG, etc)	478
Jours d'intervention d'urgence (inondations, délestages autoroutiers, etc)	30
Effectif au 31.12.2025	346
Soit	
<i>Officiers</i>	20
<i>Sous-officiers</i>	30
<i>Soldats</i>	296



Mme Estelle DEVILLE

GESTION DES DECHETS

INSTRUCTION PUBLIQUE

AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE

**ASSOCIATIONS & SOCIETES
LOCALES**

TEMPLES ET CULTES

Pages 81 à 100

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2025, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage.

VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année.

Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

2. Elimination des ordures Valorsa SA

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa SA. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Chiffres 2025	En tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	26'772	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'401	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	5'970	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'802	Incinérateur de Epura	Chaleur/électricité
Verre	4'080	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, Appareils électriques	382	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
Déchets spéciaux des ménages	273	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
Déchets carnés	855	GZM	Energie

Les principaux types de déchets traités directement ou indirectement par Valorsa SA en 2025 pour notre commune sont :

Ordures ménagères

Elles sont acheminées directement par train vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne ou directement sur leur site principal à Penthaz.



Encombrants

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 lt ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Verre

Les bennes sont vidées sur le site de Valorsa SA puis, en fonction du marché, le verre est rechargé dans des camions pour être acheminé vers la verrerie de St-Prex et en verrerie européenne.

Huiles

Une fois chez Valorsa SA, les huiles sont acheminées chez CRIDEC à Eclépens pour une destruction conforme à la législation et aux filières spécifiques.

D'autres classes de déchets sont également collectées pour notre commune par d'autres entreprises dont les plus importantes sont :

Déchets compostables

C'est l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny qui collecte et traite par méthanisation nos déchets verts de la benne verte de la Voirie ainsi que ceux collectés porte-à-porte. Les déchets verts sont des déchets organiques compostables valorisables selon différentes techniques.

Papier et carton

Le papier et le carton collectés sur notre territoire sont acheminés directement par notre transporteur dans une entreprise régionale spécialisée (Papirec).

Ferraille, fer blanc et aluminium

Récolté par Henry Transports SA puis traité par Sirec ou Goutte SA.

PET

Récolté par PET Recycling.

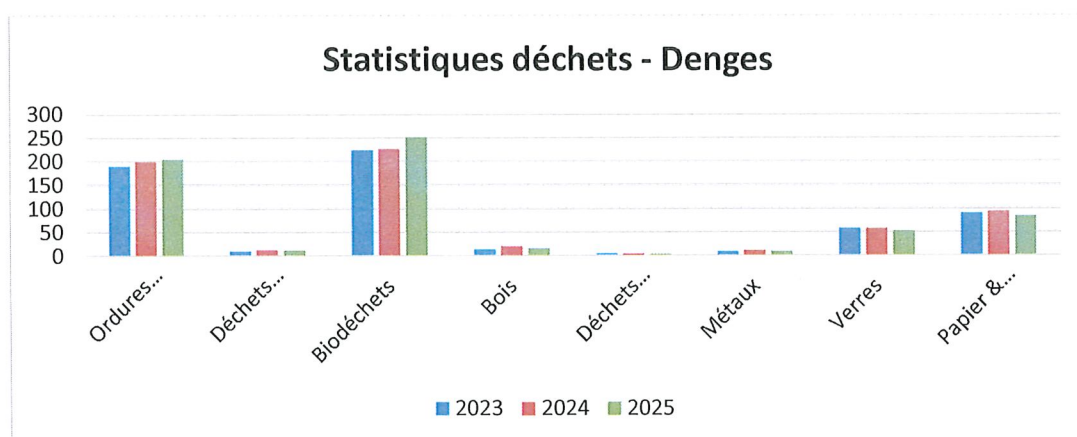
En 2025, nous avons été remerciés par PET Recycling Schweiz pour notre engagement dans la collecte de bouteilles à boisson en PET. C'est ainsi **4'790 kilos** qui ont été recyclés sur notre territoire, soit **173'877 bouteilles**. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies en faveur de l'environnement d'environ 12'694 kilos de gaz à effet de serre et d'environ 3'425 litres de pétrole.

Vêtements usagés

En pratiquant une collecte écologique des vieux textiles pour les trier et les valoriser, Texaid offre une seconde vie aux vêtements, aux chaussures et aux textiles domestiques usagés. En 2025, ce sont 7'844 kilos qui ont été récoltés sur notre territoire par cet organisme.

3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune

Designation	2023	2024	2025
Ordures ménagères	190 to	200 to	204 to
Déchets encombrants	10 to	13 to	12 to
Biodéchets (<i>compostables, méthanisables</i>)	224 to	227 to	251 to
Bois	14 to	21 to	16 to
Déchets inertes	5 to	5 to	4 to
Métaux (<i>alu, fer blanc inclus</i>)	9 to	12 to	9 to
Verres	58 to	58 to	53 to
Papier & Cartons	90 to	94 to	84 to



INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres :

- 4 représentants des autorités communales ;
- 4 représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernées par la vie de l'établissement ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Représentants des autorités

M. Guy Delacrétaz, Syndic de Préverenges, Président
Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay
Mme Muriel Andrey, municipale à Echandens
Mme Estelle Deville, municipale à Denges

Représentants des parents d'élèves

Mme Anne-Françoise Rose, Vice-présidente
Mme Maryline Perrot Miéville
Mme Vera Katz
Mme Corinne Chavaillaz

Représentants des associations et organisations

Mme Céline Horisberger, Les Vers Luisants
Mme Cécile Bra – La Fourmillière
Mme Latha Heiniger – Les Petites Voiles

Représentants des professionnels actifs (enseignants)

Mme Sandra Johnson
Mme Nathalie Lecoultre
Mme Sarah Seidler
M. Alfred Zbinden, directeur (retraite au 31.05.2025)
M. Nicolas Viguet, directeur (depuis le 01.06.2025)

1.1 Séances

Le Conseil d'établissement s'est réuni à deux reprises en 2025 :

- 14 mai 2025 à Préverenges
- 12 novembre 20245 à Denges

Pour l'année 2025, voici un extrait des sujets abordés :

Quart-Ecole :

- Déménagement des classes dans les Annexes Tribord 1 et 2
- Cours de natation
- Planification scolaire 2025-2026, organisation
- Financement du projet de prévention des discriminations

Quart-Associations :

- Présentation des Petites Voiles
- Point sur les inscriptions UAPE rentrée 2025-2026
- Point sur l'ouverture du CVE Les Moussaillons
- Date de réception des enclassements
- Feed-back collaboration école - UAPE
- Soirée des 1-2P rentrée 2025-2026

Quart-Parents :

- Problématiques avec les toilettes à Lonay
- Réfection du site scolaire de Préverenges
- Retour sur les horaires scolaires des 7-11P
- Explications par le nouveau Directeur du fonctionnement du CET dans son ancien établissement

Commune

- Chantier For'Home à Préverenges
- Aménagement du périmètre scolaire Les Voiles du Léman (bâtiment UAPE et cantine)
- Avancement du projet de construction du collège d'Echandens
- Appel d'offre transports scolaires 26-27
- Cantine : reconduction contrat Le Repas Quotidien SA 26-27
- Travaux en cours à Préverenges, difficulté du trafic
- 800e Préverenges

2. Bureau de l'Entente de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges

2.1 Composition

Le Bureau de l'Entente est composé de deux délégués des communes membres de l'EPSP :

- Echandens : M. Jérôme De Bénédicis, syndic (président)
Mme Muriel Andrey
- Lonay : M. Yves Furer, syndic
Mme Elisabeth Morerod, municipale
- Préverenges : M. Guy Delacretaz, syndic
M. Manuel Zenger, municipal

- Denges : M. Francis Monnin, syndic
Mme Estelle Deville, municipale

Cette entité exécutive peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement qui représente un organe consultatif destiné à relayer les différents problèmes identifiés au sein de l'établissement scolaire et, le cas échéant, faire des propositions d'amélioration au Bureau de l'Entente.

2.2 Séances

Le Bureau de l'Entente s'est réuni à cinq reprises. Voici un extrait des principaux thèmes abordés lors de ces séances :

2.2.1 15 janvier 2025 à Préverenges

- Réseau d'accueil de jour
- Périmètre scolaire de Préverenges
- Situation au collège Tribord

2.2.2 26 février 2025 à Préverenges

- Rencontre de M. Nicolas Viguet, communications des écoles
- Appel d'offres transports scolaires 2026-2029
- Reprise des tâches communales réalisées par les écoles

2.2.3 26 mars 2025 à Préverenges

- Approbation des comptes 2024
- Fixation du taux d'intérêt pour la mise à disposition des bâtiments scolaires
- Chantier de rénovation Tribord
- Reprise des tâches communales déléguées
- Organisation de la fin de l'année scolaire - promotions

2.2.4 21 mai 2025 à Préverenges

- Validation du cahier des charges de l'appel d'offres Transports scolaires
- Reprise des tâches communales déléguées
- Communications de la Direction des écoles
- Elaboration d'un livret destiné aux familles (transports, cantines, devoirs surveillés)

2.2.5 24 septembre 2025 à Préverenges

- Budget 2026
- Transports scolaires (bilan de la rentrée, appel d'offres transports scolaires)
- Cantine scolaire
- Commission de construction – point de situation
- Communications de la Direction des écoles

2.2.6 26 novembre 2025 à Denges

- Souper des promotions 2026
- Communications de la Direction des écoles
- Agenda 2026

2.3 Enclassement pour l'année 2025-2026

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges compte au 1^{er} octobre 2025 :

- 1'227 élèves : 883 primaires et 344 secondaires
- 64 classes : 46 primaires et 18 secondaires

Le collège de la Crosette compte au 1^{er} octobre 2025

- 114 élèves répartis dans 6 classes primaires (2x 1-2P, 1x 3P, 1x 4P, 1x 5P, 1x 6P)

La répartition des élèves domiciliés à Denges est la suivante :

- 175 élèves à l'EPSP de Préverenges et environs

3. Promotions des élèves de Denges

- 7 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie pré gymnasiale (VP) dont 2 élèves ont reçu un prix.
- 7 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie générale (VG) dont 2 élèves ont reçu un prix.

AFFAIRES SOCIALES

1. ARASMAC (Association Régionale pour les Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay)

1.1 Statuts

L'ARASMAC est une association de communes au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes. Elle est composée des 56 communes du district de Morges qui affiche environ 88'875 habitants (au 31.12.2024). Chaque commune est représentée par un membre de sa municipalité, délégué au Conseil intercommunal (législatif). Le Comité de direction (exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un(e) président(e), élus par le Conseil, pour la durée de la législature.

1.2 Buts principaux

L'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les communes membres :

- l'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations des communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP), CSR ;
- l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), AAS.

En d'autres mots :

- veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement ;
- veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers les objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légaux et politiques ;
- assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région ;
- prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

L'association a aussi pour but optionnel, au sens de l'art. 112, al. 2 in fine LC :

- l'accueil de jour des enfants ;
- le réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA) ;
- l'accueil familial de jour (AFJ).

1.3 Conseil intercommunal

En 2025, le Conseil intercommunal a tenu quatre séances :

1.3.1 Jeudi 19 juin 2025 à Lully

- Assermentation nouveaux conseillers communaux
- Adoption du PV du 21 novembre 2024
- Préavis no 01/06.2025 – Comptes et rapport de gestion 2024
- Remplacement de Mme Sylvie Ciana, vice-présidente du CODIR et démissionnaire au 31.03.2025 (son-sa remplaçant-e doit impérativement être municipal-e d'une commune membre de l'AJEMA au 01.01.2026)
- Nomination d'un membre de la Commission de Gestion et Finances, en remplacement de Mme Patricia Chabanel, Romanel-sur-Morges
- Communications du Bureau
- Communication du Comité de direction ARASMAC

1.3.3 Jeudi 25 septembre 2025 à Lully

- Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
- Adoption du PV du 19 juin 2025
- Préavis no 02/09.2025 – Budget 2026

- Préavis no 03/09.2025 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – 66 places d'accueil préscolaire à Little Green House – Tolochenaz
- Préavis no 04/09.2025 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – 44 places d'accueil préscolaire à Little Green House - Echandens
- Communications du Bureau
- Communication du Comité de direction ARASMAC

SANTE PUBLIQUE

Plan canicule

Définition

Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse, un avis canicule est émis par Météo suisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Depuis 2009, le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec la Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), celui des Institutions et de la Sécurité (DIS), les acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire ainsi que Météo Suisse réunis dans le Groupe alerte canicule.

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

Le rôle des communes

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS, lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante ».

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de chaleur sur la santé.

Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale – sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval en leur permettant de fonctionner normalement sans prêter les activités de soins destinés aux autres patients.

La démarche inclut, pour les communes, une étape préparatoire d'identification des personnes vulnérables non connues des Centres médico-sociaux (basée sur une annonce volontaire et sur des critères de vulnérabilité, principalement l'âge avancé), et de recrutement/formation de visiteurs communautaires.

Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner ces visiteurs pour des activités concrètes au domicile des personnes à risque (visites et/ou appels téléphoniques).

La mission des visiteurs est la suivante :

- prise de contact téléphonique ;
- passage régulier à domicile ;
- vérification de l'état de santé ;
- s'assurer que la personne s'hydrate bien ;
- vérification de la température du logement.

En cas de doute ou de problème, le visiteur en informe immédiatement la commune.

En 2025, **2 alertes** canicule ont été déclenchées. Un grand merci à nos trois bénévoles pour leur efficacité.

ASSOCIATIONS & SOCIÉTÉS LOCALES

1. Univers 1028

Univers 1028 est un centre d'animation et de rencontre qui se situe en dessous du Collège des Voiles du Léman, à Préverenges.

Sa mission principale depuis 2004 est d'accueillir les enfants et adolescents entre 10 et 18 ans de Préverenges, Lonay, Denges et Echandens.

Ils peuvent se rendre au local qui leur est réservé à Préverenges tous les jours de la semaine, selon l'horaire ci-dessous :

- Lundi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 18h30
- Mardi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 17h30 (*ménages par 4 jeunes du centre – 17h30 à 18h30*)

- Mercredi : 14h00 à 18h30
- Jeudi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 18h30
- Vendredi : 12h00 à 14h00 / 15h00 à 19h00 (*soirées 19h00 à 22h00*)
- Samedi : 14h00 à 18h00
- Ouvertures variables durant les vacances (*4 semaines environ, en octobre, à Pâques, etc.*).

Univers 1028 propose une multitude d'activités variées et divertissantes (sorties, repas, ateliers, prévention, projets ou de l'accueil libre).

Les autres missions d'Univers 1028 sont de créer le lien avec les jeunes, développer des projets et d'offrir un lieu de conseils et d'écoute.

Deux adultes, animateurs ou moniteurs, sont toujours présents pour écouter, conseiller et accompagner.

Par ses activités et projets, l'équipe d'Univers 1028 travaille à favoriser la créativité et l'initiative auprès des jeunes. Il est à relever que la fréquentation des jeunes « dengereux » est toujours plus présente. Fort de ce constat, la municipalité a décidé de reconduire sa subvention de CHF 10'000.00.- pour 2025

Une animation de « quartier » a été réalisée le samedi 30 août 2025, sur notre place des Fêtes de 14h00 à 18h00. Diverses activités ont été proposées pour les jeunes telles que badminton, babyfoot, jeux de balles, un « puissance 4 » grandeur nature ainsi qu'un atelier bricolages pour les plus petits. Cette animation gratuite et ouverte à tout le monde fut un grand succès, comptabilisant plus de 50 personnes sur place.

2. UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Pirates »

Cette structure est entièrement gérée par la commune et accueille des écoliers de la 1ère à la 6ème Harmos en dehors des périodes scolaires et pendant les centres aérés. Elle est rattachée au Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA).

Les prestations offertes aux enfants et aux familles accueillis à l'UAPE « Les Pirates » s'orientent principalement autour des trois piliers suivants :

- garantir la sécurité, l'intégrité physique et affective de chaque enfant ;
- garantir son besoin d'appartenance à l'UAPE ;
- garantir son besoin d'estime de soi.

L'UAPE « Les Pirates » est ouverte 5 jours par semaine en période scolaire.

L'autorisation d'exploiter issue du Service cantonal d'accueil de jour des enfants (SCAJE) permet d'accueillir dans la structure jusqu'à 48 enfants, soit 24 le matin, 48 à midi et 36 l'après-midi dès 15h30. La fréquentation pour 2025 est répartie comme ci-dessous :

Jours	Matin 07h15- 8h30	Midi 11h30 - 14h00	Après-midi 14h00 - 15h30	Après-midi 15h30 - 18h45
Lundi	24	48	12	36
Mardi	24	48	12	36
Mercredi	0	12	12	12
Jeudi	24	48	12	36
Vendredi	24	48	12	36

L'UAPE « Les Pirates » propose 4 centres aérés pendant les vacances scolaires :

- une semaine à Pâques ;
- deux semaines en été ;
- une semaine en automne.



3. Soleil d'Automne

Le but de ce groupe des aînés de Denges et Echandens est d'organiser des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés.

Au 31 décembre 2025, l'effectif des Aînés de Denges et Echandens compte 250 personnes.

Nos aînés se sont vu offrir un programme très varié tout au long de l'année :

- le 13 février, « Thé Animation », à Echandens ;
- le 20 mars, film, cinéma Odéon, à Morges ;
- le 22 mai, grillades au refuge d'Echandens ;
- le 27 mai, course annuelle – Château de Ripaille et Thonon-les-Bains ;
- le 23 octobre, Brisolée Royale au Relais du Valais à Vétroz
- le 13 novembre, conférence : La Finlande ;
- le 11 décembre, Rencontre de l'Avent, à Echandens.

A ce programme, il y a lieu d'ajouter les divers « après-midi Jeux » à la salle des Jardins de Denges qui sont toujours très appréciés.

4. Pro Senectute

Le projet de l'association Pro Senectute Vaud « Table au Bistrot » encourage la création de tables conviviales dans les villages car cette prestation privilégie les contacts de proximité et rythme le quotidien des seniors, qui peuvent ainsi déguster un menu équilibré et en bonne compagnie.

Depuis 2017, Mme Andrée Rosat, bénévole de Pro Senectute Vaud et habitante de Denges, a accueilli chaque mois une dizaine de convives au Café des Amis de Denges jusqu'en juin 2025.

Pour prévenir l'isolement des personnes âgées, Pro Senectute Vaud leur donne la possibilité de manger régulièrement un repas équilibré chez des bénévoles ou au restaurant.

Le prix par personne est de CHF 18.00 pour le plat du jour, café compris.

Ces rencontres ont permis à nos aînés de se rencontrer et de partager de bons moments si précieux.

5. Nonagénaire

Pour les personnes fêtant leurs 90 ans, notre commune offre pendant une année, tous les 15 jours, à partir du jour de leur anniversaire, soit des bouteilles de vin, soit des fleurs, soit du chocolat. Le choix est laissé libre à chaque personne.

En 2025, nous avons eu une nonagénaire, Madame Danièle Françoise Tharin. Une délégation de la municipalité s'est rendue à son domicile pour lui souhaiter un bel anniversaire.

6. Passeport-Vacances

6.1 Introduction

La 44^{ème} édition du Passeport-Vacances de Morges et environs a attiré plus de 500 enfants qui ont pu bénéficier des activités et ont été enchantés.

La météo a permis un déroulement sans problème majeur de toutes les activités, apportant du plaisir et de la joie aux enfants, aux accompagnants et au comité.

Le Passeport-Vacances est proposé aux enfants de 6 à 16 ans durant 2 semaines.

Plus de 250 activités sont proposées : sports, bricolages, jeux, nature, animaux, cuisine, visites de lieux insolites et petits stages professionnels. Certaines activités ont des limites d'âge.

6.2 Evolution

L'évolution de la participation des jeunes de notre commune à Passeport-Vacances :

<i><u>Année</u></i>	<i><u>Nombre de passeports</u></i>
2016	3
2017	5
2018	8
2019	11
2020	8
2021	9
2022	12
2023	9
2024	17
2025	11

6.3 P'tit Passeport Vacances

De nombreux P'tits Passeports ont trouvé preneur. Celui-ci est spécialement conçu et destiné aux enfants de 6 à 7 ans. Il offre une expérience ludique et éducative. Les activités ont lieu sur place ou avec un transport en mini-bus, mais pas en transports publics.

6.4 Pass'Avenir

Les plus grands, entre 13 et 16 ans, disposent du Pass'Avenir. Il permet l'intégration dans une entreprise au travers d'un mini stage d'une journée afin de découvrir un métier (environ 40 professions proposées, telles que menuisier, paysagiste, informaticien, agent de voyage, employé de banque, etc...).

6.5 Pass'Relax

Le « Pass'Relax » offre aux participants des bons qui donnent la possibilité, durant la période des vacances d'automne, de faire des activités en famille ou avec des copains (billard, laser game, cinéma, escalade...).

6.6 Foire aux jouets

La Foire aux Jouets a, à nouveau, rencontré le succès. Toutes les places offertes ont été occupées. De nombreux chalands ont fait affaire avec nos petits marchands, lesquels étaient contents de leurs ventes et sont rentrés les poches pleines de sous ou avec de nouveaux jouets de seconde main.

6.7 Le Passeport en chiffres

- 27 communes partenaires
- 44 années d'existence
- Plus de 500 passeports vendus à des enfants de 6 à 16 ans
- 250 activités différentes
- 15 jours durant avec une moyenne de 26 activités par jour

Le Passeport Vacances :

- Réunit les générations : « Enfants-accompagnants »
- Fait découvrir aux enfants une multitude d'activités qu'ils n'expérimenteront qu'ici.
- 142 bénévoles

7 Union des Sociétés Locales (USL)

En 2025, le comité est composé de :

- Présidente Anne-Sylvie Gevisier
- Trésorier Alexandre Henchoz
- Secrétaire Béatrice Seydoux jusqu'au 09.04.2025
Béatrice Maeder dès le 09.04.2025
- Membres Jacqueline Borboën (Chœur mixte)
Jaques Tâcheron (Amicale des pompiers)
Jean-Michel Despont (Abbaye des Fusiliers)
Katharina Zurn (Sté de Gym)

Les sociétés membres de l'USL sont :

- l'Abbaye des Fusiliers ;
- la Boule Dengereuse ;
- le Chœur mixte « Le Lien » ;
- le DEL Basket ;
- la Société de Tir Denges-Echandens ;
- la Société féminine de gymnastique ;
- l'Amicale des pompiers.

En 2025, l'USL s'est réunie trois fois pour ses assemblées.

7.1 Manifestations 2025

Chœur mixte « Le Lien »

La soirée annuelle a eu lieu le 21 juin 2025, avec la participation de « L'Alouette » de Bussigny et l'ensemble vocal féminin « Manga Rosa », sous la Direction de Vandete Do Carmo et de l'accompagnement de Valérie Haddad, soliste, et Paul Kapp au piano. Puis la deuxième partie a été assurée par le groupe « Riviera Jazz Connection ».

Société de Tir Denges-Echandens

19^e tir des Effoliez : les 4, 5, et 6 septembre 2025

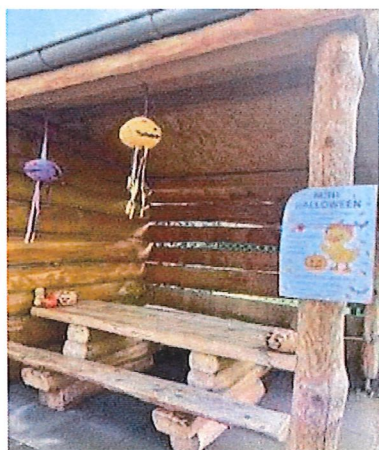
La Boule Dengereuse

Organisation du tournoi de pétanque le 18 mai 2025 ainsi que celui du 1^{er} août 2025.



Mini-Halloween

Une habitante de Denges a eu l'idée d'organiser un Mini Halloween, vendredi 31 octobre, à la Place des Mômes, de 14h30 à 17h30. Une belle initiative qui a ravi les enfants.



Souper saucisse

Le traditionnel souper saucisse a eu lieu le 8 novembre 2025

USL

Le traditionnel loto du 7 décembre 2025.

6. Associations sportives et culturelles

Depuis plusieurs années, la municipalité soutient financièrement les associations sportives et culturelles de la région qui accueillent nos jeunes citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans par un montant de CHF 100.00/membre.

En 2025, nous avons soutenu les associations ou clubs suivants :

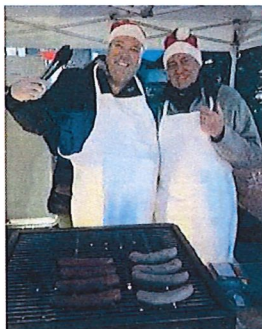
<ul style="list-style-type: none">• Angels Cheerleaders Renens• Cercle des Armes Lausanne• DEL Basket• FC Echandens• FC Lonay• Foot Région Morges• Gym Morges• Gym Préverenges	<ul style="list-style-type: none">• JSP Morget• Judo Club Morges• Lausanne Aquatique• Morges Natation• Red Devils• Renens Natation• Stade Lausanne Athlétisme• Unihockey Club Yens-Morges• Zen Do Ryu
---	---

Nous soutenons également par des dons les associations culturelles suivantes :

<ul style="list-style-type: none">• AAVA Arborétum• Association Chouette Forêt• Insieme Vaud• Ludothèque Toujou Chouette• La fête de la Tulipe• La Lanterne Magique• Musée Alexis Forel• Nuit des Epouvantails	<ul style="list-style-type: none">• Pro Vélo – Défi-vélo• Pro Senectute• Société Apiculture Morges• Solidarité Eau• Transport Handicap Vaud• Vaud Rando
---	--

7. Verrée de la Municipalité

La 3^{ème} verrée de Noël organisée et offerte par la Municipalité a eu lieu le vendredi **18 décembre 2025** sur la place du Village. Le stand « grillades » tenu par nos 2 bénévoles a été très apprécié, et la verrée de Noël a remporté un vif succès.



TEMPLES ET CULTES

1. Recensement

Notre commune compte au 1^{er} octobre 2025 :

- 334 protestants ;
- 418 catholiques ;
- 1121 autres confessions ou sans confession.

2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges

23 communes sont rattachées à La Paroisse catholique de Morges.

Lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2025, les délégués des communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges ont accepté les comptes 2024 et approuvé le budget 2026.

3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens

Sont aussi membres de la paroisse, les communes d'Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Echandens, Denges en plus de Lonay, Préverenges et Vullierens.

3.1 Assemblée paroissiale du 9 avril 2025 à Echandens

Lors de cette séance, le rapport d'activité 2024 a été communiqué et les comptes 2024 ont été présentés et adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

3.2 Assemblée paroissiale du 19 novembre 2025 à Romanel-sur-Morges

Lors de cette séance, le budget 2026 a été présenté et approuvé à l'unanimité.
Eglise 2029 – une consultation sur la vision globale

CONCLUSIONS GENERALES

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,


Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES


- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025 et donne décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Francis Monnin

 MUNICIPALITE
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
DENGES

La Secrétaire  Anne Sylvie Gevisier

Denges, 20 avril 2026